PROTECTION BEST BUY



Protection
BEST BUY

MODALITÉS

Canada (à l'exception du Québec)

À PROPOS DE CE LIVRET

Félicitations d'avoir acheté votre plan Protection Best Buy. Ce livret contient tous les renseignements nécessaires à l'examen des détails de votre couverture.

Pour mieux comprendre votre couverture, ce livret expose les modalités de votre plan Protection Best Buy. Ces renseignements concernent ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas ainsi que le processus à suivre pour demander des services en vertu du plan. Pour faciliter la consultation, ce livret est divisé en trois parties :

LA PARTIE UNE

Expose les étapes à suivre pour identifier le plan Protection Best Buy que vous avez acheté.

LA PARTIE DEUX

Expose les dispositions qui s'appliquent à tous les plans Protection Best Buy et comprend les définitions, les renseignements concernant votre contrat, les dispositions générales, les exclusions générales et les restrictions, la manière de démarrer une demande de service et enfin les numéros de téléphone à composer pour les questions concernant votre couverture.

LA PARTIE TROIS

Expose les modalités particulières au plan Protection Best Buy que vous avez acheté. Pour trouver votre plan Protection Best Buy dans la PARTIE TROIS du présent livret, consultez la table des matières.

Il est important que vous lisiez attentivement ces modalités et que vous conserviez ce livret avec votre reçu d'achat original en un lieu sûr pour toute utilisation ultérieure.



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE UNE 4

IDENTIFIER VOTRE PLAN DE PROTECTION BEST BUY 4

PARTIE DEUX 6

DÉFINITIONS 6

AU SUJET DE VOTRE CONTRAT 7

DISPOSITIONS GÉNÉRALES 8
- Garantie du fabricant 8
- Annulation du Plan 8
- Transfert du Plan 8
- Cession du Plan 9
- Politique de confidentialité 9
- Renseignements supplémentaires concernant le Plan 9
- Manitoba et Colombie-Britannique - Dispositions légales 9

EXCLUSIONS GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS 13

POLITIQUES DE RETOUR ET D'ÉCHANGE BEST BUY 15

COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE 15

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS 16

PARTIE TROIS 17

PROTECTION BEST BUY 17

PROTECTION BEST BUY AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS 25

PROTECTION BEST BUY AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS (POUR TÉLÉPHONES CELLULAIRES) 34

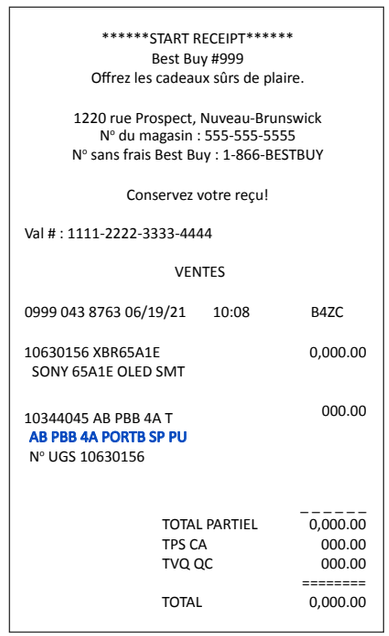
PROTECTION BEST BUY+ 40

PLAN DE REMPLACEMENT PROTECTION BEST BUY 48

PARTIE UNE

IDENTIFIER VOTRE PLAN DE PROTECTION BEST BUY

Votre reçu d'achat original du Magasin Best Buy indique le produit couvert par le plan, le plan Protection Best Buy que vous avez acheté et la durée ou la date d'expiration du plan. Veuillez repérer la description du plan inscrit sur votre reçu et ensuite consulter le tableau à la page 5 pour identifier votre plan Protection Best Buy.



Votre reçu contient aussi des détails supplémentaires pour vous aider à mieux comprendre le type de plan que vous avez acheté :

ENCADRÉ DU REÇU	DESCRIPTION DU PLAN	QUE SIGNIFIE-T-IL?
AB	**AB** PBB 4AN PORTB SP PU	Le signe **AB** (signifiant abonné) indique que vous avez acheté un plan de protection Best Buy en tant qu'abonné Best Buy.
PBB	AB **PBB** 4AN PORTB SP PU	Dans cet exemple, **PBB** indique le type de plan acheté.
#AN	AB PBB **4AN** PORTB SP PU	La durée de votre plan (en années) est indiquée ici. Par ex., **4AN** signifierait que la durée du plan est de quatre (4) ans et **5AN** signifierait que la durée du plan est de cinq (5) ans.
Produit couvert	AB PBB 4AN **PORTB** SP PU	Le produit serait mentionné ici. Dans cet exemple, le produit couvert est un **PORTB** (ordinateur portable).
SP	AB PBB 4AN PORTB **SP** PU	Certains produits sont admissibles à une réparation sur place. Si votre produit est admissible à ce genre de réparation, le signe **SP** figurera dans la description du plan.
PM/PU	AB PBB 4AN PORTB SP **PU**	Le signe **PM** indique que vous paierez votre plan de protection Best Buy mensuellement. Le signe **PU** indique que vous avez effectué un paiement unique pour votre plan de protection Best Buy.

DESCRIPTION DE VOTRE PLAN	VOTRE PLAN PROTECTION BEST BUY	VOTRE PRODUIT		
PBB	Protection Best Buy (voir la page 17)	• Appareils photo numériques • Aspirateurs • Caméras d'action • Caméscopes • Consoles de jeux • Drones • Fours à micro-ondes	• Gros électroménagers • Haut-parleurs • Montres intelligentes • Objectifs photo • Ordinateurs • Portables	• Produits audio sans fil • Projecteurs • Récepteurs audio • Tablettes • Téléviseurs
PBBDM	Protection Best Buy avec couverture des dommages matériels (voir la page 25)	• Appareils photo numériques • Consoles de jeux • Drones	• Montres intelligentes • Ordinateurs • Portables	• Tablettes • Téléviseurs
PBBDM	Protection Best Buy avec couverture des dommages matériels (pour téléphones cellulaires) (voir la page 34)	• Téléphones cellulaires		
PBB+	Protection Best Buy+ (voir la page 40)	• Ordinateurs • Portables	• Tablettes	
PBBR	Plan de remplacement Protection Best Buy (voir la page 48)	• Appareils photo numériques • Audio portatif • Barres de son • Caméras d'action • Consoles de jeu portatives • Écouteurs • Imprimantes	• Interphones de surveillance • Machines à boissons • Manettes de jeu • Montres intelligentes • Petits aspirateurs • Petits électroménagers • Portables	• Produits électroniques pour l'auto • Tablettes • Techno prêt-à-porter • Télécommandes universelles • Téléphones prépayés • Téléviseurs
PBBC	Vous avez une couverture commerciale au titre de la Protection Best Buy (voir la page 17)	• Gros électroménagers • Téléviseurs		

PARTIE DEUX

DÉFINITIONS

Certains termes et expressions dans les présentes modalités ont une signification particulière. Les termes et expressions en majuscules ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

Accessoire(s) : Tout article ou périphérique supplémentaire qui est inclus dans l'emballage original du fabricant et qui fait partie de Votre Produit couvert incluant, mais sans s'y limiter, les haut-parleurs externes, les moniteurs, les claviers, les souris, les télécommandes, les stations d'accueil, les cordons d'alimentation, les lunettes 3D, les câbles USB, les adaptateurs de courant, les piles (à moins qu'elles soient exclues aux termes de Votre Plan) et les écouteurs.

American Bankers : American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride, qui prend en charge le Contrat de garanties.

Assurant : Services Assurant Canada Inc., qui prend en charge le Contrat de service et agit à titre d'administrateur du Plan.

Best Buy Canada : Magasins Best Buy Canada Ltée.

Contrat de garanties : Le contrat conclu entre Vous et American Bankers en vue d'obtenir les Garanties.

Contrat de service : Le contrat conclu entre Vous et Assurant en vue d'obtenir les Services.

Date d'entrée en vigueur : La dernière des dates suivantes :

1. La date à laquelle Vous avez acheté le Plan;
2. Si Votre Produit Vous a été livré après la date d'achat, la date à laquelle le Produit Vous est livré par un partenaire officiel de livraison de Best Buy Canada.

Demande de service : Une demande de réparation ou de remplacement, selon le cas, aux termes du Contrat de garanties du Plan que Vous avez acheté.

Durée : La période totale de la couverture que Vous avez achetée telle qu'elle est indiquée sur Votre reçu d'achat original.

Forfait AVPA : Un forfait de services de télécommunications sans fil « Apportez votre propre appareil » auquel Vous vous êtes inscrit et dans le cadre duquel Vous avez activé Votre Téléphone cellulaire dans un Magasin Best Buy Canada.

Garantie(s) : Les garanties décrites à la *Section 4 – Description des Garanties* concernant Votre Plan dans la PARTIE TROIS du présent livret.

Magasin Best Buy Canada : Un magasin de détail Best Buy Canada ou Best Buy Mobile, excluant les magasins Best Buy Express.

Nous, **Notre** et **Nos** : Assurant lorsque cela concerne le Contrat de service et American Bankers lorsque cela concerne le Contrat de garanties.

Plan : Le plan Protection Best Buy, personnel ou commercial, que Vous avez acheté comme indiqué dans Votre reçu d'achat original.

Plan commercial : Un Plan acheté pour un Produit qui sera utilisé principalement à des fins professionnelles ou commerciales comme indiqué dans Votre reçu d'achat original.

Prix d'achat du Plan : La contrepartie payée, ou il est convenu de payer, par Vous pour la Durée du Plan comme indiqué sur Votre reçu d'achat original. Le Prix d'achat du Plan comprend un paiement versé à Assurant à l'égard du Contrat de service ainsi qu'un paiement versé à American Bankers à l'égard du Contrat de garanties. Le pourcentage du Prix d'achat du Plan se rapportant au Contrat de garanties pendant la durée de Votre Plan est indiqué sur le site **bestbuy.ca/conditions** sous « Répartition concernant le contrat de garanties Protection Best Buy ».

Produit : Le produit couvert au titre du Plan que Vous avez acheté chez Best Buy Canada.

Produit de remplacement : Un appareil remis à neuf de type et de qualité similaires, et de caractéristiques et de fonctionnement comparables au Produit original, qui ne sera pas nécessairement de la même marque ou couleur, sans dépasser le prix d'achat original de Votre Produit. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de détail du Produit de remplacement soit inférieur au prix de détail du Produit original.

Service(s) : Les services décrits à la *Section 3 – Description des Services* concernant Votre Plan dans la PARTIE TROIS du présent livret.

Téléphone cellulaire :

1. un téléphone cellulaire acheté neuf dans un Magasin Best Buy Canada; ou
2. Votre téléphone cellulaire admissible activé dans le cadre d'un Forfait AVPA.

Vous, **Votre** et **Vos** : L'acheteur du Plan ou tout bénéficiaire de transfert autorisé.

AU SUJET DE VOTRE CONTRAT

Deux contrats : Vous avez choisi d'acheter le Plan au prix de la Durée pour le Produit acheté chez Best Buy Canada.

En achetant le Plan, Vous concluez deux contrats juridiques, notamment :

- un Contrat de service, comprenant Votre reçu d'achat original et les présentes modalités;
- un deuxième accord distinct, soit un Contrat de garanties, comprenant Votre reçu d'achat original et les présentes modalités.

Vous confirmez que Vous avez lu et que Vous acceptez les présentes modalités. Aucune représentation, garantie ou condition, orale ou écrite, n'aura de force exécutoire pour Vous ou pour Nous. Les présentes modalités ne peuvent être ni révisées ni modifiées.

Chaque partie et disposition des présentes modalités doit être interprétée de manière qu'elle soit valide en vertu de la loi applicable. Si une partie ou une disposition est déclarée inexécutoire, les autres parties et dispositions demeureront en vigueur.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Garantie du fabricant

Ce Plan ne remplace pas la garantie du fabricant pendant que celle-ci est en vigueur, mais il fournit certains Services et Garanties supplémentaires qui Vous sont offerts à partir de la Date d'entrée en vigueur. Pour accéder à une description des Services et Garanties supplémentaires qui Vous sont offerts à partir de la Date d'entrée en vigueur, veuillez consulter les détails de Votre Plan dans la PARTIE TROIS du présent livret.

Veuillez noter que les Services et Garanties offerts au titre de Votre Plan avant l'expiration de la garantie du fabricant de Votre Produit pourraient invalider la garantie du fabricant. Veuillez consulter les modalités de la garantie du fabricant de Votre Produit pour obtenir plus de détails.

Annulation du Plan

Par Nous : Nous pouvons annuler Votre Plan sans préavis écrit, à moins que cela ne soit interdit par la loi, en cas de : (a) en relation avec le Produit, le Plan ou une Demande de Service, Vous : (i) dissimulation ou fausse déclaration de tout fait ou circonstance important, (ii) engagement dans une conduite frauduleuse, (iii) soumission intentionnelle d'informations trompeuses; (b) utilisation commerciale ou louage du Produit (à moins qu'il ne soit spécifiquement inscrit sur Votre reçu d'achat original qu'il s'agit d'un Plan commercial); (c) réparation ou remplacement d'un Produit non effectués par un technicien autorisé par le fabricant durant la période de garantie du fabricant; (d) réparation ou de remplacement d'un Produit effectués après la période de garantie du fabricant sans Notre autorisation; (e) manquement à l'obligation de conformer aux modalités énoncées aux présentes; ou (f) manquement à effectuer un paiement mensuel dans les 30 jours de son échéance si Vous payez le Prix d'achat du Plan par versements mensuels. Si votre plan est annulé pour les raisons (a) (i), (ii) et (iii), vous pourriez ne pas avoir droit à un remboursement de toute partie du prix d'achat du plan que vous avez payé, ni de toute demande de service antérieure dans en relation avec le Produit peut faire l'objet d'une enquête plus approfondie et du recouvrement de tout avantage qui vous a été versé.

Automatiquement : Votre Plan prendra automatiquement fin à la date à laquelle une carte-cadeau Best Buy Canada est émise.

Par Vous : Veuillez consulter la section *Comment annuler le Plan* sous la rubrique Votre Plan dans la PARTIE TROIS du présent livret pour les détails.

Transfert du Plan

Vous pouvez transférer le Plan, sans frais, à une autre personne en tout temps en Nous appelant. Vous devez fournir le nom de la personne à qui le Plan sera transféré. Pour achever le transfert, le bénéficiaire du transfert doit communiquer avec Nous pour Nous fournir ses coordonnées et les autres renseignements exigés par Nous. Le transfert prendra effet dès que le bénéficiaire du transfert aura fourni les renseignements exigés.

Vous devez vous assurer que le bénéficiaire du transfert a le reçu original de l'achat du Plan et du Produit couvert par le Plan pour bénéficier des Services et Garanties.

Cession du Plan

Nous pouvons céder le Plan à un autre fournisseur sans Votre consentement et sans Vous en aviser. Si Nous cédons le Plan et/ou ses contrats respectifs, le ou les cessionnaires assumeront toutes les obligations envers Vous, Nous serons libérés de toutes les obligations, et Vous consentez à Vous référer uniquement au cessionnaire pour l'exécution de toutes les obligations au titre du Plan.

Politique de confidentialité

Nous nous engageons à protéger les renseignements personnels de nos clients conformément aux bonnes pratiques commerciales. Nous pouvons recueillir, utiliser et partager les renseignements personnels qui nous ont été fournis par vous ou obtenus auprès d'autres parties avec votre consentement ou tel que requis ou autorisé par la loi. Nous pouvons utiliser ces renseignements pour établir votre dossier en tant que client et pour communiquer avec vous. Nous pouvons traiter et stocker vos renseignements personnels à l'extérieur de votre province dans un autre pays où ils peuvent faire l'objet d'accès par les autorités gouvernementales en vertu des lois applicables de ce pays. Vous pouvez obtenir une copie de notre politique sur la vie privée en composant le 1-888-778-8023 ou à partir de notre site Web www.assurant.ca/fr/politique-confidentialite. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la politique sur la vie privée, les finalités ou les moyens se rapportant au recueil de vos renseignements personnels, ainsi que vos droits ou vos options pour refuser ou retirer votre consentement à l'utilisation de vos renseignements personnels, vous pouvez nous appeler au numéro susmentionné.

Renseignements supplémentaires concernant le Plan

- Tous les coûts et frais concernant le Plan, le cas éventuel, sont assujettis aux taxes applicables.
- Pour achever le Contrat de service et le Contrat de garanties, Best Buy Canada, qui emploie les associés des ventes, représente Assurant et American Bankers.
- Dans sa qualité de distributeur du Plan, Best Buy Canada reçoit une commission.

Manitoba et Colombie-Britannique - Dispositions légales

Si vous êtes un résident du Manitoba ou de la Colombie-Britannique, les dispositions légales suivantes présentées dans l'Annexe B de la Loi sur les assurances (Manitoba) en vertu de l'article 136.4(2) de la Loi, et l'article 29 de la Loi sur les assurances (Colombie-Britannique) sont considérées faire partie intégrante du présent Plan. En cas de conflit ou de divergence entre les modalités de Votre Plan et celles établies dans la présente section, ce sont ces dernières qui régiront et auront préséance.

Déclaration inexacte

1 Si une personne qui fait une demande d'assurance donne une description erronée des biens au préjudice de l'assureur, fait une déclaration inexacte ou omet frauduleusement de déclarer toute circonstance qu'il est essentiel de faire connaître à l'assureur pour qu'il puisse apprécier le risque qu'il doit couvrir, le contrat est nul quant aux biens pour lesquels la déclaration inexacte ou l'omission est essentielle.

Biens d'autrui

2 L'assureur n'est pas responsable des pertes ou dommages causés aux biens appartenant à une autre personne que l'assuré à moins que, selon le cas :

(a) le contrat ne contienne une stipulation expresse à l'effet contraire;

(b) l'intérêt de l'assuré dans ces biens ne soit mentionné dans le contrat.

Transfert d'intérêt

3 L'assureur est responsable des pertes ou dommages survenant après une cession autorisée sous le régime de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) ou un transfert de titre par succession, par l'effet de la loi ou pour cause de décès.

Changement essentiel

4(1) L'assuré avise rapidement par écrit l'assureur ou son agent de tout changement :
- (a) dans les circonstances constitutives du risque;
- (b) sur lequel il exerce un contrôle et dont il a connaissance.

4(2) Si l'assureur ou son agent n'est pas avisé rapidement du changement, la partie du contrat touchée par le changement est nulle.

4(3) Si lui-même ou son agent est avisé du changement, l'assureur peut :
- (a) soit résilier le contrat en conformité avec la disposition légale 5;
- (b) soit aviser par écrit l'assuré qu'il doit, s'il désire que le contrat demeure en vigueur, lui verser dans un délai de 15 jours suivant la réception de l'avis la surprime qui y est précisée.

4(4) Si l'assuré omet de payer la surprime dans le délai prévu à l'alinéa (3)b) de la présente disposition, le contrat est dès lors résilié et la disposition légale 5(2)a) s'applique à la part non acquise de la prime.

Résiliation du contrat

5(1) Le contrat peut être résilié :
- (a) par l'assureur, s'il donne à l'assuré un préavis écrit de 15 jours ou de 5 jours, selon que le préavis est envoyé par courrier recommandé ou remis en mains propres;
- (b) par l'assuré, à tout moment, sur demande.

5(2) Si la résiliation du contrat est le fait de l'assureur :
- (a) celui-ci rembourse la différence entre la prime effectivement payée par l'assuré et la prime proportionnelle acquise à l'égard de la période écoulée, cette prime ne pouvant en aucun cas être inférieure à la prime minimale retenue que précise le contrat;
- (b) le remboursement accompagne le préavis, sauf si le montant de la prime doit être rajusté ou fixé, auquel cas le remboursement est fait dès que possible.

5(3) Si la résiliation du contrat est le fait de l'assuré, l'assureur lui rembourse dès que possible la différence entre la prime qu'il a effectivement payée et la prime acquise selon le taux à court terme à l'égard de la période écoulée, laquelle prime est indiquée dans le contrat et ne peut en aucun cas être inférieure à la prime minimale retenue que celui-ci précise.

5(4) Le délai de 15 jours mentionné à l'alinéa (1)a) de la présente disposition commence à courir à la date à laquelle la lettre recommandée ou l'avis y relatif est livré à l'adresse postale de l'assuré.

Obligations après le sinistre

6(1) Si les biens assurés sont perdus ou endommagés, l'assuré doit, si la perte ou le dommage est couvert par le contrat, en plus de se conformer aux exigences de la disposition légale 9 :
- (a) en donner immédiatement avis par écrit à l'assureur;
- (b) remettre dès que possible à l'assureur une preuve du sinistre attestée par une déclaration solennelle :
  - (i) dressant un inventaire complet des biens en question et indiquant en détail leur nombre, leur coût et les autres renseignements relatifs au montant du règlement demandé,
  - (ii) indiquant le moment du sinistre ainsi que la façon dont il s'est produit et, s'il est dû à un incendie ou à une explosion causée par la combustion, l'origine de l'incendie ou de l'explosion, dans la mesure où l'assuré le sait ou a une opinion sur la question,
  - (iii) indiquant que le sinistre n'est pas attribuable à un acte intentionnel ni à une négligence de sa part et qu'il ne s'est pas produit à son incitation ni avec son aide ou sa connivence,
  - (iv) indiquant le montant des autres assurances et le nom des autres assureurs,
  - (v) indiquant l'intérêt de l'assuré et de tous les tiers dans les biens ainsi que les détails de tous les privilèges et autres charges grevant les biens,
  - (vi) indiquant toute modification de titre, d'usage, d'occupation, d'emplacement, de possession ou d'engagement des biens depuis l'établissement du contrat,
  - (vii) indiquant l'endroit où se trouvaient les biens assurés au moment du sinistre;
- (c) si l'assureur l'exige, dresser un inventaire complet des biens non endommagés indiquant en détail leur nombre et leur coût;
- (d) si l'assureur l'exige et si possible :
  - (i) produire des livres de compte et des feuilles d'inventaire,
  - (ii) fournir des factures et d'autres pièces justificatives attestées par déclaration solennelle,
  - (iii) fournir une copie de la partie écrite de tout autre contrat pertinent.

6(2) Les preuves visées aux alinéas (1)c) et d) de la présente disposition ne constituent pas des preuves du sinistre au sens des dispositions légales 12 et 13.

Fraude

7 Toute fraude ou fausse déclaration intentionnelle dans une déclaration solennelle portant sur l'un des détails exigés par la disposition légale 6 invalide la demande de règlement de l'auteur de la déclaration.

Personnes autorisées à produire l'avis de sinistre

8 L'avis de sinistre exigé par la disposition légale 6(1)a) peut être donné et la preuve du sinistre visée à la disposition légale 6(1)b) peut être fournie :
- (a) par le mandataire de l'assuré dans le cas suivant :
  - (i) l'assuré est absent ou incapable de donner l'avis ou de fournir la preuve,
  - (ii) l'absence ou l'incapacité est démontrée de façon satisfaisante;
- (b) par une personne ayant droit à une partie des sommes assurées, si l'assuré refuse de le faire, ou dans les circonstances visées à l'alinéa a) de la présente disposition.

Sauvetage

9(1) Si des biens assurés sont perdus ou endommagés, l'assuré prend toutes les mesures raisonnables pour empêcher qu'ils ne subissent d'autres pertes ou dommages et que d'autres biens assurés par le contrat ne soient perdus ou endommagés, notamment, si cela est nécessaire, en les déplaçant.

9(2) L'assureur contribue proportionnellement à toute dépense raisonnable et appropriée faite dans le cadre des mesures prises par l'assuré conformément au paragraphe (1) de la présente disposition.

Entrée, contrôle et délaissement

10 Lorsque des biens assurés sont perdus ou endommagés, l'assureur :

(a) a immédiatement un droit d'accès et d'entrée suffisant pour permettre à ses représentants agréés d'inspecter et d'examiner les biens et de faire une évaluation du sinistre;

(b) a, après que l'assuré a mis les biens en sécurité, un autre droit d'accès et d'entrée suffisant pour permettre à ses représentants agréés de procéder à une estimation ou à une expertise du sinistre, étant entendu que :

(i) le consentement de l'assuré est nécessaire pour que l'assureur ait droit au contrôle ou à la possession des biens assurés,

(ii) le consentement de l'assureur est nécessaire pour que les biens assurés soient délaissés en sa faveur.

Désaccord

11(1) En cas de désaccord sur la valeur des biens assurés, la valeur des biens sauvés, la nature et l'étendue des réparations ou des remplacements nécessaires ou, s'ils sont effectués, leur caractère adéquat ou sur le montant du sinistre, ces questions sont tranchées à l'aide du mécanisme de règlement des différends applicable, prévu par la Loi sur les assurances, que le droit de recouvrement de l'assuré au titre du contrat soit contesté ou non et indépendamment de toute autre question.

11(2) Le recours à un mécanisme de règlement des différends ne peut avoir lieu que si :

(a) d'une part, une demande formelle écrite est faite en ce sens;

(b) d'autre part, la preuve du sinistre a été remise à l'assureur.

Date de règlement du sinistre

12 Le sinistre est réglé dans un délai de 60 jours après que la preuve du sinistre est complétée en conformité avec la disposition légale 6 et remise à l'assureur, à moins que le contrat ne prévoie un délai plus court.

Remplacement

13(1) À moins que les parties n'aient eu recours à un mécanisme de règlement des différends, l'assureur peut, au lieu d'effectuer un paiement, réparer, reconstruire ou remplacer les biens assurés sinistrés en donnant un avis écrit de son intention dans un délai de 30 jours suivant la réception de la preuve du sinistre.

13(2) S'il donne l'avis, l'assureur commence les réparations, la reconstruction ou le remplacement des biens dans un délai de 45 jours suivant la réception de la preuve du sinistre. Il procède avec toute la diligence voulue pour achever les travaux dans un délai raisonnable.

Avis

14(1) Tout avis écrit destiné à l'assureur peut être délivré ou expédié par courrier recommandé à son agence principale ou à son siège social dans la province.

14(2) Tout avis écrit destiné à l'assuré peut lui être remis en mains propres ou lui être expédié par courrier recommandé à la dernière adresse connue qu'il a communiquée à l'assureur.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Les exclusions et restrictions ci-dessous s'appliquent à tous les plans Protection Best Buy.

Exclusions

Votre Plan ne couvre pas les suivants :

1. la perte ou le vol;
2. les réparations ou les remplacements résultant de toute cause autre qu'un usage et un fonctionnement normal du Produit selon les directives du fabricant;
3. le mauvais fonctionnement ou les dommages dus à l'exposition aux intempéries, à l'humidité et à d'autres conditions environnementales;
4. les Produits présentant de la moisissure ou une infestation d'organismes nuisibles;
5. le mauvais fonctionnement ou les dommages dus à la négligence, au mauvais usage, à l'usage abusif, au vandalisme ou aux dommages matériels intentionnels;
6. les dommages matériels causés par les réparations non autorisées, les installations inadéquates, les modifications inadéquates d'équipement ou le démontage non autorisé;
7. les dommages matériels non intentionnels, à moins qu'ils soient couverts par Votre Plan. Veuillez consulter les détails de Votre Plan dans la PARTIE TROIS du présent livret;
8. les dommages causés par le transport (à l'exception des dommages causés pendant l'envoi autorisé de Votre Produit vers ou depuis un Magasin Best Buy Canada ou un centre de service autorisé);
9. les brûlures de pixels non conformes aux directives du fabricant ou, à défaut de directives du fabricant, plus de trois pixels morts;
10. les virus informatiques, les logiciels malveillants ou les problèmes générés par les logiciels;
11. les événements naturels ou autres risques extérieurs au Produit;
12. les dommages catastrophiques, y compris, mais sans s'y limiter, l'écrasement, le pliage, la chute de hauteur (par ex., la chute d'un balcon ou d'une fenêtre), l'écrasement par un véhicule en déplacement ou la chute d'un véhicule en déplacement, le bris de l'article en plusieurs morceaux et l'immersion prolongée dans un liquide ou la submersion prolongée d'un liquide qui n'est pas conforme aux directives du fabricant;
13. les logiciels ou les données;
14. les accessoires qui ne sont pas inclus avec Votre Produit dans l'emballage original du fabricant;
15. les pièces perdues (télécommandes, poignées et autres pièces semblables) ou les pièces perdues qui s'utilisent avec les appareils téléphoniques ayant et n'ayant pas la capacité de transmission de données;
16. les pièces non durables, y compris mais sans s'y limiter, les ampoules (y compris, sans s'y limiter, les lampes et les unités optiques), les agents de rinçage, les filtres, les courroies, les cartouches, les tambours, les piles de source de courant externe ou les chargeurs de pile portatifs, et les têtes d'impression remplaçables par l'utilisateur;
17. les services, les frais de transport et les frais d'expédition non autorisés;
18. les Produits dont le numéro de série ou d'identité internationale d'équipement mobile (IMEI) a été modifié, enlevé ou effacé, ou ne peut pas être identifié;

19. les Produits utilisés à des fins commerciales, à moins que Vous n'ayez acheté un Plan commercial;
20. les Produits utilisés par le grand public, loués ou loués en crédit-bail ou utilisés dans les espaces communs des maisons multifamiliales;
21. les dommages indirects corrélatifs ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, les pertes de données, les temps de panne et les réclamations pour temps et effort;
22. les frais associés aux contrats avec des tiers;
23. les articles personnels laissés dans le Produit;
24. les diagnostics de type « aucun problème trouvé » ou « aucun défaut constaté » et les problèmes intermittents qui ne peuvent être reproduits;
25. les imperfections mineures ou les textures qui respectent les normes de conception, sont considérées comme étant normales par le fabricant et qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement du Produit, y compris, sans s'y limiter, les bosses sur l'écran;
26. les imperfections esthétiques qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement du Produit, y compris, sans s'y limiter, les égratignures, les bosses ou la rouille.

Restrictions

1. Ni Assurant, ni American Bankers, ni Best Buy Canada ne seront tenus responsables envers Vous s'ils ne sont pas en mesure d'exécuter leurs obligations à cause d'événements tels que, mais sans s'y limiter, des cas fortuits, grèves, lockouts, conflits de travail, incapacité d'obtenir de service, main-d'œuvre ou matériel ou de substituts raisonnables, mesures gouvernementales, épidémies ou pandémies, agitations civiles, incendies ou autre sinistre, et toute autre cause qui est hors de leur contrôle.
2. Ni Assurant, ni American Bankers, ni Best Buy Canada ne seront tenus responsables envers Vous pour des virus, des dommages matériels, la privation de jouissance, l'interruption des affaires, les pertes de profits, les pertes de données ou pour des dommages-intérêts spéciaux, punitifs ou indirects, peu importe la cause, soit par violation de garantie ou de contrat, acte dommageable (y compris la négligence), responsabilité stricte ou autrement.
3. La responsabilité maximale envers Vous se limite au Prix d'achat du Plan que Vous avez payé pour le Produit admissible aux réparations ou au remplacement au titre de Votre Plan.
4. La durée de toute garantie implicite de qualité marchande et, le cas échéant, de toute garantie implicite d'adaptation à un usage particulier, est limitée à la Durée de Votre Plan.

CERTAINES PROVINCES INTERDISENT LES EXCLUSIONS OU RESTRICTIONS PORTANT SUR LES DOMMAGES CORRÉLATIFS OU CONSÉCUTIFS OU LES EXCLUSIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DURÉE DES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES. PAR CONSÉQUENT, LES RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS PRÉCITÉES POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

REMARQUE : Certains Plans peuvent avoir des exclusions ou restrictions supplémentaires. Veuillez consulter les modalités de Votre Plan dans la PARTIE TROIS du présent livret pour connaître tous les détails.

POLITIQUES DE RETOUR ET D'ÉCHANGE BEST BUY

Si, dans les 30 premiers jours suivant la date d'achat de Votre Produit chez Best Buy Canada, Vous constatez que Votre Produit ne fonctionne pas comme il le devrait ou à votre satisfaction, Vous pourriez avoir la possibilité de le retourner ou de l'échanger. Pour les détails des politiques de retour et d'échange de Best Buy Canada, veuillez consulter le site **www.bestbuy.ca/fr-ca/aide**.

COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE

Voici comment démarrer une Demande de service selon le type de Produit couvert par Votre Plan :

TYPE DE PRODUIT	RENDEZ-VOUS DANS UN MAGASIN BEST BUY CANADA	CLAVARDEZ AVEC NOUS EN DIRECT BESTBUY.CA/CONNEXION	ALLEZ EN LIGNE BESTBUY.CA/PROTECTION-FR
Montres intelligentes	✓	✓	✓
Ordinateurs de bureau et ordinateurs tout-en-un	✓		
Appareils photo numériques	✓	✓	✓
Consoles de jeux	✓	✓	✓
Récepteurs et haut-parleurs pour cinéma maison	✓		
Portables et tablettes	✓	✓	✓
Gros électroménagers		✓	✓
Téléphones cellulaires		✓	✓
Téléviseurs		✓	✓
Tous les autres produits	✓		
Produits couverts par le **Plan de remplacement Protection Best Buy**		✓	✓

Pour démarrer une Demande de service en ligne à partir du site **bestbuy.ca/protection-fr**, Vous devrez d'abord trouver Votre Plan dans le système informatique par deux moyens. Vous pouvez :

1. utiliser Votre adresse courriel et Votre numéro de téléphone;
2. cliquer sur « Utiliser plutôt le numéro identificateur de votre contrat », ce qui Vous permettra de trouver Votre Plan à l'aide du numéro identificateur de Votre contrat ou du numéro à quatre composantes et l'UGS de la Protection Best Buy. Pour repérer cette information sur Votre reçu d'achat original, veuillez consulter la section **IDENTIFIER VOTRE PLAN DE PROTECTION BEST BUY** qui se trouve dans la PARTIE UNE du présent livret.

Une fois que Vous aurez trouvé Votre Plan, Vous recevrez un courriel contenant un lien et un code d'accès. Vous pourrez cliquer sur le lien ou utiliser le code pour accéder aux renseignements sur Votre Plan.

Pour en savoir plus sur la façon de demander le service dans le cadre de Votre Plan, veuillez consulter la section *Démarrer une Demande de service* concernant Votre Plan dans la PARTIE TROIS du présent livret.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir de l'information supplémentaire, Vous pouvez clavarder avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion**, consulter la section FAQ du site **bestbuy.ca/protection-fr** ou téléphoner au 1-866-BESTBUY (1-866-237-8289). Nous Vous aiderons à démarrer une Demande de service et répondrons à toute question que Vous pourriez avoir au sujet de Votre Plan.



PARTIE TROIS

PROTECTION BEST BUY

CE QUI EST COUVERT*

- ✓ 100 % des pièces et de la main-d'œuvre pour la réparation des défauts de fabrication qui ne sont pas couverts par la garantie du fabricant
- ✓ Mauvais fonctionnement causé par une saute de puissance au titre de la protection contre les sautes de puissance (consulter la page 22)
- ✓ Remplacement de Votre Produit par une carte-cadeau Best Buy Canada si Nous ne pouvons pas le réparer (consulter la page 22)
- ✓ Garantie de réparation sur place pour les Produits présélectionnés (consulter la page 21)
- ✓ Garantie de couverture internationale (consulter la page 23)
- ✓ Remplacement de Votre Produit par une carte-cadeau Best Buy Canada lorsqu'il est admissible à Notre Garantie anti-citron (consulter la page 23)
- ✓ Tous les Accessoires inclus dans l'emballage original
- ✓ Votre Plan est entièrement transférable sans frais supplémentaires

CE QUI N'EST PAS COUVERT*

- ✗ Garantie de réparation sur place pour les Produits admissibles si Vous habitez dans un rayon de plus de 60 km d'un Magasin Best Buy Canada (consulter la page 21)
- ✗ Dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou défaut de résistance aux liquides
- ✗ Perte ou récupération des données
- ✗ Piles remplaçables par l'utilisateur
- ✗ Dommages catastrophiques

*Sous réserve des modalités, exclusions et restrictions énoncées dans la PARTIE DEUX et la PARTIE TROIS du présent livret.

SECTION 1

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT VOTRE PLAN

Couverture du Produit

Votre Plan couvre Votre Produit et les Accessoires alors qu'ils sont utilisés principalement à des fins personnelles, familiales ou ménagères, ou utilisés pour un bureau à domicile, à moins que Vous n'ayez acheté un Plan commercial.

Durée du Plan

Votre Plan prend effet à la Date d'entrée en vigueur et prend fin à la première des dates suivantes :

1. la date d'expiration de la Durée de Votre Plan;
2. la date à laquelle le Plan est annulé conformément à la section *Annulation du Plan* dans la PARTIE DEUX du présent livret ou au paragraphe **Comment annuler le Plan** de la présente Section 1 concernant la description de Votre Plan;
3. la date à laquelle Votre paiement mensuel est en souffrance depuis 30 jours si Vous payez le Prix d'achat du Plan par versements mensuels.

Aucuns Services ou Garanties ne seront fournis ou payés au titre du Plan une fois qu'il aura pris fin.

Comment annuler le Plan

Vous pouvez annuler le Plan pour toute raison dans les trente (30) premiers jours de la date d'achat et recevoir un remboursement intégral de tout paiement versé dans le cadre du Plan, moins le coût des Services reçus ou des Garanties payées, à moins que cela ne soit interdit par la loi. Pour recevoir Votre remboursement, Vous devez envoyer la demande d'annulation avec le présent document et tous les reçus d'achat originaux à un Magasin Best Buy Canada. Après les trente (30) premiers jours, aucun remboursement ne sera possible.

Garantie de qualité

La qualité de la main d'œuvre concernant les réparations effectuées au titre du Plan est garantie pendant une période de 90 jours à compter de la date de l'exécution de la réparation.

SECTION 2

RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Paiement du Prix d'achat du Plan

Le Prix d'achat du Plan peut être payé par versement unique ou par versements mensuels pratiques pour la Durée de Votre Plan. Le Prix d'achat du Plan est le même pour les deux options de paiement.

Pour les versements mensuels, il faut effectuer le premier paiement mensuel au moment de l'achat du Plan; le paiement sera imputé au compte de carte de crédit que Vous désignez. Les paiements mensuels pour le reste de la Durée de Votre Plan seront prélevés du même compte de carte de crédit. Pour consulter Votre Plan en ligne, veuillez suivre les étapes indiquées sous la rubrique COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE dans la PARTIE DEUX du présent livret.

En tout temps pendant la Durée de Votre Plan, Vous pouvez acquitter la somme totale des versements mensuels restants en effectuant un paiement unique.

Avant de présenter Votre Produit en vue d'obtenir un Service

1. désactiver toute application de verrouillage d'écran (NIP, capteur d'empreinte digitale, fonctionnalité Touch ID ou mot de passe);
2. désactiver tout verrouillage d'activation (comme l'application Localiser Apple ou le verrouillage d'activation Google);
3. supprimer toute information privée, propriétaire et personnelle, y compris les identifiants de connexion et mots de passe (p. ex. les informations mises en cache);
4. enlever tous les supports amovibles, tels que les CD, les DVD, les cartes PC ou les clés Internet.

Vous êtes responsable de sauvegarder le contenu de Votre Produit, y compris, sans s'y limiter, le continu du disque dur, et de supprimer toutes données des composantes de Votre Produit, y compris toutes données stockées et tous logiciels que Vous avez installés, avant que le Service soit effectué. Il est possible que le contenu d'un disque dur ou d'un support de mémoire soit perdu ou restructuré à l'occasion du Service. Dans la mesure du possible et sous réserve de la disponibilité du logiciel, Votre Produit Vous sera retourné dans son état original de configuration, sous réserve des mises à jour applicables. Les applications ou logiciels tiers préinstallés sur le Produit peuvent ne pas être compatibles ou ne pas fonctionner correctement en conséquence des mises à jour exigées pour la configuration originale de logiciels. Ce Plan ne prévoit pas la restauration des données à Votre Produit.

Nous ne serons pas tenus responsables des dommages ou pertes de logiciels, de données ou d'autre information stockée sur un support de mémoire ou sur n'importe quelle composante d'un Produit faisant l'objet d'une réparation ou d'un remplacement.

Quand Vous envoyez un Produit à un centre de service autorisé, Vous êtes responsable d'empaqueter Votre Produit correctement. Il doit être expédié dans son empaquetage original ou un empaquetage qui fournit un même niveau de protection.

Avant de recevoir la Garantie de réparation sur place

Si Votre Produit est couvert au titre de la Garantie de réparation sur place comme décrit dans la Section 4 :

1. Vous devez fournir un environnement sécuritaire et non menaçant;
2. Vous devez suivre tous les protocoles de sécurité et les avis émanant des agences gouvernementales ou des bureaux de santé publique;
3. L'accès à Votre produit doit être libre et dégagé, tel que déterminé uniquement par Notre technicien autorisé.

Si Votre téléviseur est fixé au mur, il pourrait être nécessaire pour Vous de le descendre de la fixation.



SECTION 3

DESCRIPTION DES SERVICES

Cette section décrit les Services qui Vous sont fournis par Assurant aux termes du Contrat de service. Les Services sont offerts à partir de la Date d'entrée en vigueur à moins qu'ils soient offerts aux termes de la garantie du fabricant durant la période de garantie du fabricant.

Services d'assistance

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) par téléphone et en ligne, y compris la gestion des services de réparation.
- Aide pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Produit afin d'accélérer la remise en état normal de fonctionnement de Votre Produit.
- Coordination et facilitation du procédé de traitement des demandes de prestations de Garanties avec American Bankers.

Services de réparation du Produit

Il s'agit de la gestion de l'accès au réseau de centres de service autorisés de Assurant, ce qui comprend les suivants :

- Sélection et envoi d'un technicien qui est autorisé à faire une évaluation technique et/ou à réparer Votre Produit.
- Évaluation de Votre Produit pour déterminer la source de la défectuosité.
- Gestion du procédé de réparation et exécution des Services.
- Surveillance et application des normes de service afin de maintenir la qualité des services fournis par Nos techniciens et centres de service de réparation.

Réseau de centres de service autorisés

Nous assurons la prestation des services de qualité grâce à un réseau de techniciens autorisés et Nous surveillons régulièrement la qualité des services fournis. Nous exigeons aussi que tous les centres de service maintiennent 1) des installations de réparation conformes à des pratiques commerciales exemplaires, et 2) les permis appropriés en conformité avec les lois locales, provinciales et fédérales qui se rapportent à leurs activités commerciales de réparation.

SECTION 4

DESCRIPTION DES GARANTIES

Cette section décrit les Garanties qui Vous sont fournies par American Bankers aux termes du Contrat de garanties. Les Garanties sont offertes à partir de la Date d'entrée en vigueur à moins qu'elles soient offertes aux termes de la garantie du fabricant durant la période de garantie du fabricant.

Nous sommes obligés de Vous fournir les Garanties, telles qu'elles sont décrites dans la présente Section 4. Nous sommes responsables de déterminer la validité d'une demande de Service au titre du Plan et d'autoriser les prestations de Garanties, sous réserve des limites de responsabilité, dispositions générales, exclusions et restrictions énoncées aux présentes.

Garanties propres au Produit

Votre Plan couvre les suivants :

TÉLÉVISEURS	RÉFRIGÉRATEURS ET CONGÉLATEURS	LAVEUSES ET SÉCHEUSES
• Réparation des images rémanentes ou dédoublées • Brûlures de pixels conformes aux directives du fabricant ou, à défaut de directives du fabricant, pour un maximum de trois pixels morts • Réparation de la brûlure des composantes des haut-parleurs couverts au titre du Plan qui n'est pas le résultat du mauvais usage intentionnel ou de l'usage abusif	Protection maximale de 300 $ contre l'altération des aliments par service de réparation pour les réfrigérateurs et congélateurs. La couverture ne s'applique qu'aux biens périssables et les demandes de règlement doivent être vérifiées par un technicien autorisé. Vous serez tenu de présenter une copie du reçu détaillé indiquant les biens de remplacement.	Remboursement maximal de 50 $ pour les services de buanderie par service de réparation pour les laveuses et les sécheuses si Votre Produit est inutilisable pendant plus de sept (7) jours consécutifs. Vous serez tenu de présenter une liste détaillée pour chaque demande de remboursement pour les services de buanderie.

Garantie de réparation sur place

La Garantie de réparation sur place est comprise pour les téléviseurs de plus de 32 pouces, les gros électroménagers et les fours à micro-ondes à hotte intégrée.

Notre technicien autorisé tentera d'effectuer les réparations à Votre emplacement. Après l'inspection et l'évaluation effectuées par le technicien autorisé et compte tenu de la nature de certaines réparations, Nous pourrons prendre des dispositions, à Nos frais, pour transporter ou expédier Votre Produit à un Magasin Best Buy Canada ou à un centre de service autorisé pour effectuer les réparations.

S'il est déterminé que la défectuosité est liée à un Accessoire, un article de remplacement pourrait Vous être envoyé par la poste pour que Vous l'installiez vous-même. Il se peut que Nous Vous demandions d'envoyer d'abord l'Accessoire défectueux à un Magasin Best Buy Canada.

Restrictions : Si Vous Vous trouvez dans un rayon de plus de 60 km d'un Magasin Best Buy Canada ou dans une région qui n'est pas accessible par les routes entretenues par un gouvernement municipal, Votre Demande de service pourrait être traitée au titre de la Garantie de couverture internationale ou sous condition de Vous présenter au comptoir dans n'importe quel Magasin Best Buy Canada.

Garantie de réparation du Produit avec protection contre les sautes de puissance

Lorsque Votre Produit présente une défaillance mécanique en raison de vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant qui ne sont pas couvertes par la garantie du fabricant ou en raison de dommages causés par les sautes de puissance survenant pendant la Durée du Plan, Nous réparerons Votre Produit afin de le remettre en état normal de fonctionnement. La réparation comprend le coût de la main-d'œuvre et des pièces. Les pièces utilisées pourront être limitées à des pièces remises à neuf ou des pièces non originales conformes aux spécifications opérationnelles établies par le fabricant. Quant aux réparations nécessitées par la saute de puissance, la couverture sera offerte uniquement pour le matériel et à partir de la Date d'entrée en vigueur.

Restrictions : À Notre option au lieu d'assumer le coût de réparation, Nous pourrons émettre une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté.

Garantie de remplacement du Produit

Si plus de soixante (60) jours sont nécessaires pour effectuer la réparation, Nous émettrons une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté.

La période de 60 jours commence à la date à laquelle le Produit est reçu dans un Magasin Best Buy Canada ou dans un centre de service autorisé et se termine lorsque le Produit réparé est prêt à être récupéré par Vous. Si Votre Produit est couvert au titre de la Garantie de réparation sur place et que les réparations sont effectuées sur place, la période de 60 jours commence à la date à laquelle Vous avez présenté Votre Demande de service et prend fin au moment où le Produit est considéré comme étant réparé par Notre technicien autorisé.

Restrictions : Cette Garantie ne s'applique pas aux vérifications d'entretien préventif, aux nettoyages, à l'information donnée à un client, au remplacement ou à la réparation d'Accessoires, y compris, sans s'y limiter, les télécommandes, les stations d'accueil ou autres composantes similaires, ou aux réparations effectuées par d'autres installations de réparation ou à l'extérieur du Canada au titre de la Garantie de couverture internationale.

Garantie d'échange d'Accessoire

Si un Accessoire est défectueux ou fait l'objet d'un mauvais fonctionnement, cette Garantie couvrira l'échange de Votre Accessoire. L'Accessoire peut être original, selon la disponibilité, ou un accessoire neuf ou remis à neuf de type et de qualité similaires et de caractéristiques et de fonctionnement comparables.

Restrictions : Cette Garantie couvre un maximum de un (1) échange d'Accessoire pendant la Durée du Plan.

Garantie anti-citron

Pendant la Durée du Plan, si Votre Produit couvert est réparé trois fois et qu'un technicien autorisé détermine qu'il doit être réparé une quatrième fois, Nous émettrons une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté. ***CONSERVEZ VOS FACTURES DE SERVICE*** car ni Assurant ni American Bankers ne pourront en fournir des copies. Vous devez retourner le Produit endommagé réparé et les reçus d'achat ainsi que les factures des trois réparations effectuées antérieurement par un centre de service autorisé pour avoir droit à cette Garantie.

Dans un souci de clarté, une réparation au titre de cette Garantie signifie une réparation à laquelle un numéro identificateur unique de Demande de service est accordé. Cette réparation doit exiger la réparation ou le remplacement d'une ou de plusieurs pièces fonctionnelles et n'inclut pas une réparation effectuée au titre de la Garantie de qualité.

Restrictions : Cette Garantie ne s'applique pas aux réparations qui (a) consistent en une soudure mineure ou un resserrement de fils détendus; (b) ne donnent pas lieu à des réparations (comme une vérification d'entretien préventif, un nettoyage ou de l'information donnée à un client); (c) consistent en un remplacement ou en une réparation d'Accessoires; (d) supportent la réinstallation ou l'entretien d'un logiciel; ou (e) consistent en des réparations effectuées par d'autres installations de réparation ou à l'extérieur du Canada au titre de la Garantie de couverture internationale.

Garantie de couverture internationale

La Garantie de couverture internationale est offerte sur une base limitée et à Notre seule discrétion.

Si Vous Vous trouvez dans un rayon de plus de 60 km d'un Magasin Best Buy Canada, une fois que Vous aurez obtenu Notre autorsiation, Vous pourrez faire réparer Votre Produit défectueux dans un atelier de réparation autorisé par le fabricant et recevoir un remboursement de tous frais autorisés payés par Vous.

Restrictions : Cette Garantie n'inclut pas la Garantie anti-citron ou la Garantie de remplacement du Produit. À Notre seule discrétion, cette Garantie peut ne pas être offerte pour la Garantie de réparation sur place.

SECTION 5
DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE

Si Vous avez besoin d'échanger un Accessoire défectueux ou faisant l'objet d'un mauvais fonctionnement, veuillez apporter Votre Accessoire à un Magasin Best Buy Canada.

Pour démarrer Votre Demande de service ou pour connaître l'état de Votre Demande de service, clavardez avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou visitez-Nous en ligne en suivant les étapes indiquées sous la rubrique COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE dans la PARTIE DEUX du présent livret.

Toutes les réparations, à l'exclusion de celles décrites sous « Garantie de réparation sur place » dans la Section 4, seront effectuées dans un Magasin Best Buy Canada auquel Vous devrez apporter le Produit. En ce qui concerne la Garantie de réparation sur place, Notre technicien autorisé communiquera avec Vous pour planifier un rendez-vous de Service.

REMARQUE : Au cours de la période de la garantie du fabricant, veuillez communiquer directement avec le fabricant pour obtenir les services couverts au titre de la garantie du fabricant, même lorsque Vous bénéficiez de la Garantie de réparation sur place.

Garantie de couverture internationale

Vous devez obtenir une autorisation de réparation AVANT l'exécution des travaux. Clavardez avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion**.

Fin des modalités de la Protection Best Buy

GARANTIE BEST BUY DE CONFIGURATION ET DE CALIBRAGE DE TÉLÉVISEUR*

Au cas où votre téléviseur aurait besoin d'être remplacé en vertu de votre plan de protection Best Buy, vous pourriez être admissible à un service de configuration et/ou de calibrage de votre téléviseur exécutés par la Geek Squad.

Qui a droit à cette garantie?
Si, lors de l'achat à l'origine de votre téléviseur, vous avez payé la Geek Squad pour effectuer un service de configuration (par ex., une fixation murale) et/ou de calibrage, alors si votre téléviseur est remplacé en vertu de votre plan de protection Geek Squad, nous effectuerons ces mêmes services sur votre téléviseur de remplacement. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer si votre téléviseur de remplacement est plus grand que votre téléviseur original, si vous demandez de nouvelles pièces de montage ou si vous habitez à plus de cinquante (50) kilomètres de distance d'un Magasin Best Buy Canada. Cette garantie s'applique seulement aux téléviseurs utilisés dans un environnement non commercial.

NOTE : LA GARANTIE BEST BUY DE CONFIGURATION ET DE CALIBRAGE DE TÉLÉVISEURS EST UN PROGRAMME DISTINCTQUI EST OFFERT PAR BEST BUY CANADA ET QUI N'EST PAS ADMINISTRÉ OU SOUSCRIT PAR ASSURANT OU AMERICAN BANKERS. LE PROGRAMME PEUT ÊTRE MODIFIÉ OU SUPPRIMÉ À N'IMPORTE QUEL MOMENT.

***Veuillez voir les détails en magasin.**

PROTECTION BEST BUY
AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS

Téléviseurs, ordinateurs de bureau, portables, tablettes, consoles de jeux, appareils photo numériques et montres intelligentes.

CE QUI EST COUVERT*

- ✓ 100 % des pièces et de la main-d'œuvre pour la réparation des défauts de fabrication qui ne sont pas couverts par la garantie du fabricant
- ✓ Mauvais fonctionnement causé par une saute de puissance au titre de la protection contre les sautes de puissance (consulter la page 30)
- ✓ Remplacement de Votre Produit par une carte-cadeau Best Buy Canada si Nous ne pouvons pas le réparer (consulter la page 31)
- ✓ Garantie de réparation sur place pour les Produits présélectionnés (consulter la page 29)
- ✓ Jusqu'à deux (2) réparations en raison de dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou de défaut de résistance aux liquides
- ✓ Garantie de couverture internationale (consulter la page 32)
- ✓ Remplacement de Votre Produit par une carte-cadeau Best Buy Canada lorsqu'il est admissible à Notre Garantie anti-citron (consulter la page 31)
- ✓ Tous les Accessoires inclus dans l'emballage original
- ✓ Votre Plan est entièrement transférable sans frais supplémentaires

CE QUI N'EST PAS COUVERT*

- ✗ Garantie de réparation sur place pour les Produits admissibles si Vous habitez dans un rayon de plus de 60 km d'un Magasin Best Buy Canada (consulter la page 29)
- ✗ Perte ou récupération des données
- ✗ Piles remplaçables par l'utilisateur
- ✗ Dommages catastrophiques

*Sous réserve des modalités, exclusions et restrictions énoncées dans la PARTIE DEUX et la PARTIE TROIS du présent livret.

SECTION 1

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT VOTRE PLAN

Couverture du Produit

Votre Plan couvre Votre Produit et les Accessoires alors qu'ils sont utilisés principalement à des fins personnelles, familiales ou ménagères, ou utilisés pour un bureau à domicile, à moins que Vous n'ayez acheté un Plan commercial.

Limites concernant les Demandes de service et les échanges

Votre Plan prévoit un maximum de deux (2) Demandes de service pour les dommages matériels (y compris le défaut d'écran) et le défaut de résistance aux liquides pendant la Durée entière du Plan. Il n'y a aucune limite pour les Demandes de service en cas de défaillance mécanique ou de saute de puissance.

Votre Plan prévoit aussi un maximum de un (1) échange d'Accessoire.

Durée du Plan

Votre Plan prend effet à la Date d'entrée en vigueur et prend fin à la première des dates suivantes :

1. la date d'expiration de la Durée de Votre Plan;
2. la date à laquelle le Plan est annulé conformément à la section *Annulation du Plan* dans la PARTIE DEUX du présent livret ou au paragraphe **Comment annuler le Plan** de la présente Section 1 concernant la description de Votre Plan;
3. la date à laquelle Votre paiement mensuel est en souffrance depuis 30 jours si Vous avez opté de payer le Prix d'achat du plan par versements mensuels.

Aucuns Services ou Garanties ne seront fournis ou payés au titre du Plan une fois qu'il aura pris fin.

Comment annuler le Plan

Vous pouvez annuler le Plan pour toute raison dans les trente (30) premiers jours de la date d'achat et recevoir un remboursement intégral de tout paiement versé dans le cadre du Plan, moins le coût des Services reçus ou des Garanties payées, à moins que cela ne soit interdit par la loi. Pour recevoir Votre remboursement, Vous devez envoyer la demande d'annulation avec le présent document et tous les reçus d'achat originaux à un Magasin Best Buy Canada.

Après les trente (30) premiers jours, Vous pouvez annuler le Plan, pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment, en consultant le site **bestbuy.ca/protection-fr**, en clavardant avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou en téléphonant au 1-866-BESTBUY. Vous aurez droit à un remboursement de toute portion non acquise du Prix d'achat du Plan que Vous avez payée, moins le coût des Services reçus ou des Garanties payées, à moins que cela ne soit interdit par la loi.

Garantie de qualité

La qualité de la main d'œuvre concernant les réparations effectuées au titre du Plan est garantie pendant une période de 90 jours à compter de la date de l'exécution de la réparation.

SECTION 2

RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Paiement du Prix d'achat du Plan

Le Prix d'achat du Plan peut être payé par versement unique ou par versements mensuels pratiques pour la Durée de Votre Plan. Le Prix d'achat du Plan est le même pour les deux options de paiement.

Pour les versements mensuels, il faut effectuer le premier paiement mensuel au moment de l'achat du Plan; le paiement sera imputé au compte de carte de crédit que Vous désignez. Les paiements mensuels pour le reste de la Durée de Votre Plan seront prélevés du même compte de carte de crédit. Pour consulter Votre Plan en ligne, veuillez suivre les étapes indiquées sous la rubrique COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE dans la PARTIE DEUX du présent livret.

En tout temps pendant la Durée de Votre Plan, Vous pouvez acquitter la somme totale des versements mensuels restants en effectuant un paiement unique.

Avant de présenter Votre Produit en vue d'obtenir un Service

1. désactiver toute application de verrouillage d'écran (NIP, capteur d'empreinte digitale, fonctionnalité Touch ID ou mot de passe);
2. désactiver tout verrouillage d'activation (comme l'application Localiser Apple ou le verrouillage d'activation Google);
3. supprimer toute information privée, propriétaire et personnelle, y compris les identifiants de connexion et mots de passe (p. ex. les informations mises en cache);
4. enlever tous les supports amovibles, tels que les CD, les DVD, les cartes PC ou les clés Internet.

Vous êtes responsable de sauvegarder le contenu de Votre Produit, y compris, sans s'y limiter, le continu du disque dur, et de supprimer toutes données des composantes de Votre Produit, y compris toutes données stockées et tous logiciels que Vous avez installés, avant que le Service soit effectué. Il est possible que le contenu d'un disque dur ou d'un support de mémoire soit perdu ou restructuré à l'occasion du Service. Dans la mesure du possible et sous réserve de la disponibilité du logiciel, Votre Produit Vous sera retourné dans son état original de configuration, sous réserve des mises à jour applicables. Les applications ou logiciels tiers préinstallés sur le Produit peuvent ne pas être compatibles ou ne pas fonctionner correctement en conséquence des mises à jour exigées pour la configuration originale de logiciels. Ce Plan ne prévoit pas la restauration des données à Votre Produit.

Nous ne serons pas tenus responsables des dommages ou pertes de logiciels, de données ou d'autre information stockée sur un support de mémoire ou sur n'importe quelle composante d'un Produit faisant l'objet d'une réparation ou d'un remplacement.

Quand Vous envoyez un Produit à un centre de service autorisé, Vous êtes responsable d'empaqueter Votre Produit correctement. Il doit être expédié dans son empaquetage original ou un empaquetage qui fournit un même niveau de protection.

Avant de recevoir les Garanties de réparation sur place

Si Votre Produit est couvert au titre de la Garantie de réparation sur place comme décrit dans la Section 4 :

1. Vous devez fournir un environnement sécuritaire et non menaçant;
2. Vous devez suivre tous les protocoles de sécurité et les avis émanant des agences gouvernementales ou des bureaux de santé publique;
3. L'accès à Votre produit doit être libre et dégagé, tel que déterminé uniquement par Notre technicien autorisé.

Si Votre téléviseur est fixé au mur, il pourrait être nécessaire pour Vous de le descendre de la fixation.

SECTION 3

DESCRIPTION DES SERVICES

Cette section décrit les Services qui Vous sont fournis par Assurant aux termes du Contrat de service. Les Services sont offerts à partir de la Date d'entrée en vigueur à moins qu'ils soient offerts aux termes de la garantie du fabricant durant la période de garantie du fabricant.

Au cours de la Durée de Votre Plan, Nous coordonnerons la fourniture des Services et faciliterons l'accès aux Garanties offertes par American Bankers comme décrit dans la Section 4. American Bankers sera uniquement responsable de déterminer la validité des Demandes de service au titre du Plan et d'autoriser la fourniture des Services ainsi que les paiements de prestations de Garanties.

Services d'assistance

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) par téléphone et en ligne, y compris la gestion des services de réparation.
- Aide pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Produit afin d'accélérer la remise en état normal de fonctionnement de Votre Produit.

Services de réparation du Produit

Il s'agit de la gestion de l'accès au réseau de centres de service autorisés de Assurant, ce qui comprend les suivants :

- Sélection et envoi d'un technicien qui est autorisé à faire une évaluation technique et/ou à réparer Votre Produit.
- Évaluation de Votre Produit pour déterminer la source de la défectuosité.
- Gestion du procédé de réparation et exécution des Services.
- Surveillance et application des normes de service afin de maintenir la qualité des services fournis par Nos techniciens et centres de service de réparation.

Services de remplacement du Produit

Il s'agit de l'administration des services de remplacement du Produit :

- Gestion de l'évaluation technique de Votre Produit défectueux.
- Coordination et facilitation du procédé de traitement des demandes de prestations de Garanties avec American Bankers.

Réseau de centres de service autorisés

Nous assurons la prestation des services de qualité grâce à un réseau de techniciens autorisés et Nous surveillons régulièrement la qualité des services fournis. Nous exigeons aussi que tous les centres de service maintiennent 1) des installations de réparation conformes à des pratiques commerciales exemplaires, et 2) les permis appropriés en conformité avec les lois locales, provinciales et fédérales qui se rapportent à leurs activités commerciales de réparation.

SECTION 4

DESCRIPTION DES GARANTIES

Cette section décrit les Garanties qui Vous sont fournies par American Bankers aux termes du Contrat de garanties. Les Garanties sont offertes à partir de la Date d'entrée en vigueur à moins qu'elles soient offertes aux termes de la garantie du fabricant durant la période de garantie du fabricant.

Nous sommes obligés de Vous fournir les Garanties, telles qu'elles sont décrites dans la présente Section 4. Nous sommes responsables de déterminer la validité des Demandes de service au titre du Plan et d'autoriser les prestations de Garanties, sous réserve des limites de responsabilité, exclusions générales et autres exclusions et restrictions énoncées aux présentes.

Garanties propres au Produit

Votre Plan couvre les suivants :

TÉLÉVISEURS

- Réparation des images rémanentes ou dédoublées
- Brûlures de pixels conformes aux directives du fabricant ou, à défaut de directives du fabricant, pour un maximum de trois pixels morts
- Réparation de la brûlure des composantes des haut-parleurs qui n'est pas le résultat du mauvais usage intentionnel ou de l'usage abusif

Garantie de réparation sur place

La Garantie de réparation sur place est comprise pour les téléviseurs de plus de 32 pouces, les gros électroménagers et les fours à micro-ondes à hotte intégrée.

Notre technicien autorisé tentera d'effectuer les réparations à Votre emplacement. Après l'inspection et l'évaluation effectuées par le technicien autorisé et compte tenu de la nature de certaines réparations, Nous pourrons prendre des dispositions, à Nos frais, pour transporter ou expédier Votre Produit à un Magasin Best Buy Canada ou à un centre de service autorisé pour effectuer les réparations.

S'il est déterminé que la défectuosité est liée à un Accessoire, un article de remplacement pourrait Vous être envoyé par la poste pour que Vous l'installiez vous-même. Il se peut que Nous Vous demandions d'envoyer d'abord l'Accessoire défectueux à un Magasin Best Buy Canada.

Restrictions : Si Vous Vous trouvez dans un rayon de plus de 60 km d'un Magasin Best Buy Canada ou dans une région qui n'est pas accessible par les routes entretenues par un gouvernement municipal, Votre Demande de service pourrait être traitée au titre de la Garantie de couverture internationale ou sous condition de Vous présenter au comptoir dans n'importe quel Magasin Best Buy Canada.

Garantie de réparation du Produit

- **Garantie en cas de défaillance mécanique avec protection contre les sautes de puissance** : Lorsque Votre Produit présente une défaillance mécanique en raison de vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant qui ne sont pas couvertes par la garantie du fabricant ou en raison de dommages causés par les sautes de puissance survenant pendant la Durée du Plan, Nous réparerons Votre Produit afin de le remettre en état normal de fonctionnement. La réparation comprend le coût de la main-d'œuvre et des pièces de rechange. Les pièces de rechange utilisées pourront être limitées à des pièces remises à neuf ou des pièces non originales conformes aux spécifications opérationnelles établies par le fabricant. Quant aux réparations nécessitées par la saute de puissance, la couverture sera offerte uniquement pour le matériel et à partir de la Date d'entrée en vigueur.

  Si au cours de la réparation de Votre Produit, Nous déterminons que la défaillance de Votre Produit est attribuable à des dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou à un défaut de résistance aux liquides, Votre Demande de service sera traitée en conformité avec la section Réparation des dommages matériels et elle pourra être assujettie à des frais de service.

- **Réparation des dommages matériels (et frais de service applicables)** : Dans le cas où Votre Produit présente un dommage matériel (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides pendant la Durée du Plan, Nous réparerons Votre Produit afin de le remettre en état normal de fonctionnement. La réparation comprend le coût de la main d'oeuvre et des pièces de rechange. Les pièces de rechange utilisées pourront être limitées à des pièces remises à neuf ou des pièces non originales conformes aux spécifications opérationnelles établies par le fabricant. Des frais de service s'appliqueront selon le barème suivant :

TYPE DE PRODUIT	PRIX DE DÉTAIL	FRAIS DE SERVICE
Téléviseurs	Jusqu'à 2 000 $	200 $
	De 2 001 $ et plus	400 $

À Notre option, au lieu d'assumer le coût de réparation de Votre Produit, Nous pourrons émettre une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté.

Votre Plan est assujetti aux dispositions générales (voir la page 8), aux exclusions générales (voir la page 13) ainsi qu'à d'autres modalités, exclusions et restrictions, comme décrit dans la PARTIE TROIS.

Garantie de remplacement du Produit

Si plus de vingt (20) ouvrables jours sont nécessaires pour effectuer la réparation, Nous émettrons une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté.

La période de 20 jours commence à la date à laquelle le Produit est reçu dans un Magasin Best Buy Canada ou dans un centre de service autorisé et se termine lorsque le Produit réparé est prêt à être récupéré par Vous. Si Votre Produit est couvert au titre de la Garantie de réparation sur place, la période de 20 jours commence à la date à laquelle Vous avez présenté Votre Demande de service.

Restrictions : Cette Garantie ne s'applique pas aux vérifications d'entretien préventif, aux nettoyages, à l'information donnée à un client, au remplacement ou à la réparation d'Accessoires, y compris, sans s'y limiter, les télécommandes, les stations d'accueil ou autres composantes similaires, ou aux réparations effectuées par d'autres installations de réparation ou à l'extérieur du Canada au titre de la Garantie de couverture internationale.

Garantie d'échange d'Accessoire

Si un Accessoire est défectueux ou fait l'objet d'un mauvais fonctionnement, cette Garantie couvrira l'échange de Votre Accessoire. L'Accessoire peut être original, selon la disponibilité, ou un accessoire neuf ou remis à neuf de type et de qualité similaires et de caractéristiques et de fonctionnement comparables.

Garantie anti-citron

Pendant la Durée du Plan, si Votre Produit couvert est réparé trois fois et qu'un technicien autorisé détermine qu'il doit être réparé une quatrième fois, Nous émettrons une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté. ***CONSERVEZ VOS FACTURES DE SERVICE*** car ni Assurant ni American Bankers ne pourront en fournir des copies. Vous devez retourner le Produit endommagé réparé et les reçus d'achat ainsi que les factures des trois réparations effectuées antérieurement par un centre de service autorisé pour avoir droit à cette Garantie.

Dans un souci de clarté, une réparation au titre de cette Garantie signifie une réparation à laquelle un numéro identificateur unique de Demande de service est accordé. Cette réparation doit exiger la réparation ou le remplacement d'une ou de plusieurs pièces fonctionnelles et n'inclut pas une réparation effectuée au titre de la Garantie de qualité.

Restrictions : Cette Garantie ne s'applique pas aux réparations qui (a) sont attribuables aux dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou au défaut de résistance aux liquides couverts au titre du Plan; (b) consistent en une soudure mineure ou un resserrement de fils détendus; (c) ne donnent pas lieu à des réparations (comme une vérification d'entretien préventif, un nettoyage ou de l'information donnée à un client); (d) consistent en un remplacement ou en une réparation d'Accessoires; (e) supportent la réinstallation ou l'entretien d'un logiciel; ou (f) consistent en des réparations effectuées par d'autres installations de réparation ou à l'extérieur du Canada au titre de la Garantie de couverture internationale.

Garantie de couverture internationale

La Garantie de couverture internationale est offerte sur une base limitée et à Notre seule discrétion.

Si Vous Vous trouvez dans un rayon de plus de 60 km d'un Magasin Best Buy Canada, une fois que Vous aurez obtenu Notre autorisation, Vous pourrez faire réparer Votre Produit défectueux dans un atelier de réparation autorisé par le fabricant et recevoir un remboursement de tous frais autorisés payés par Vous.

Restrictions : Cette Garantie n'inclut pas la Garantie anti-citron ou la Garantie de remplacement du Produit. À Notre seule discrétion, cette Garantie peut ne pas être offerte pour la Garantie de réparation sur place ou pour les Demandes de service lorsqu'il y a des dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides.

SECTION 5

DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE

Pour échanger un Accessoire défectueux ou faisant l'objet d'un mauvais fonctionnement, veuillez apporter Votre Accessoire à un Magasin Best Buy Canada.

Pour démarrer Votre Demande de service ou pour connaître l'état de Votre Demande de service, clavardez avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou visitez-Nous en ligne en suivant les étapes indiquées sous la rubrique COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE dans la PARTIE DEUX du présent livret.

Toutes les réparations, à l'exclusion de celles décrites sous « Garantie de réparation sur place » dans la Section 4, seront effectuées dans un Magasin Best Buy Canada auquel Vous devrez apporter le Produit. En ce qui concerne la Garantie de réparation sur place, Notre technicien autorisé communiquera avec Vous pour planifier un rendez-vous de Service.

REMARQUE : Au cours de la période de la garantie du fabricant, veuillez communiquer directement avec le fabricant pour obtenir les services couverts au titre de la garantie du fabricant, même lorsque Vous bénéficiez de la Garantie de réparation sur place.

Garantie de couverture internationale

Vous devez obtenir une autorisation de réparation AVANT l'exécution des travaux. Clavardez avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion**.

Fin des modalités de la Protection Best Buy avec couverture des dommages matériels

PROGRAMME DE PRÊT DE LA BEST BUY POUR LES PORTABLES, ORDINATEURS DE BUREAU, TABLETTES ET TÉLÉVISEURS*

Dans le cas où il faut retenir Votre Produit en vue de réparations organisées par la Best Buy, Vous pourriez être admissible au Programme de prêt de la Best Buy.

Pour les téléviseurs, un dépôt remboursable pouvant égaler le prix du téléviseur de prêt, jusqu'à un maximum de 400 $ plus les taxes et les FGE (frais de gestion environnementale), est requis. Le produit de prêt doit être retourné dans les 60 jours ou au moment du retour de Votre Produit, selon la première de ces éventualités.

REMARQUE : LE PROGRAMME DE PRÊT DE LA BEST BUY EST UN PROGRAMME DISTINCT QUI EST OFFERT PAR BEST BUY CANADA ET QUI N'EST NI ADMINISTRÉ, NI SOUSCRIT PAR ASSURANT OU AMERICAN BANKERS. LE PROGRAMME PEUT ÊTRE MODIFIÉ OU ANNULÉ EN TOUT TEMPS.

***Des modalités supplémentaires s'appliquent. Veuillez voir les détails en magasin.**

GARANTIE BEST BUY DE CONFIGURATION ET DE CALIBRAGE DE TÉLÉVISEUR*

Au cas où votre téléviseur aurait besoin d'être remplacé en vertu de votre plan de protection Best Buy, vous pourriez être admissible à un service de configuration et/ou de calibrage de votre téléviseur exécutés par la Geek Squad.

Qui a droit à cette garantie?
Si, lors de l'achat à l'origine de votre téléviseur, vous avez payé la Geek Squad pour effectuer un service de configuration (par ex., une fixation murale) et/ou de calibrage, alors si votre téléviseur est remplacé en vertu de votre plan de protection Geek Squad, nous effectuerons ces mêmes services sur votre téléviseur de remplacement. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer si votre téléviseur de remplacement est plus grand que votre téléviseur original, si vous demandez de nouvelles pièces de montage ou si vous habitez à plus de cinquante (50) kilomètres de distance d'un Magasin Best Buy Canada. Cette garantie s'applique seulement aux téléviseurs utilisés dans un environnement non commercial.

NOTE : LA GARANTIE BEST BUY DE CONFIGURATION ET DE CALIBRAGE DE TÉLÉVISEURS EST UN PROGRAMME DISTINCTQUI EST OFFERT PAR BEST BUY CANADA ET QUI N'EST PAS ADMINISTRÉ OU SOUSCRIT PAR ASSURANT OU AMERICAN BANKERS. LE PROGRAMME PEUT ÊTRE MODIFIÉ OU SUPPRIMÉ À N'IMPORTE QUEL MOMENT.

***Veuillez voir les détails en magasin.**



PROTECTION BEST BUY
AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS (POUR TÉLÉPHONES CELLULAIRES)

CE QUI EST COUVERT*

- ✓ Vous avez droit à cinq (5) Demandes de service par durée de contrat, incluant deux (2) Demandes de service pour les dommages matériels (y compris le défaut d'écran) et le défaut de résistance aux liquides
- ✓ Tous les Accessoires inclus dans l'emballage original pour les nouveaux Téléphones cellulaires achetés chez Best Buy Canada
- ✓ Votre Plan est entièrement transférable sans frais supplémentaires

CE QUI N'EST PAS COUVERT*

- ✗ Perte ou récupération des données
- ✗ Perte ou vol
- ✗ Dommages catastrophiques

*Sous réserve des modalités, exclusions et restrictions énoncées dans la PARTIE DEUX et la PARTIE TROIS du présent livret.

Votre Plan est assujetti aux dispositions générales (voir la page 8), aux exclusions générales (voir la page 13) ainsi qu'à d'autres modalités, exclusions et restrictions, comme décrit dans la PARTIE TROIS.

Protection BEST BUY

SECTION 1

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT VOTRE PLAN

Couverture du Produit

Votre Plan couvre Votre Téléphone cellulaire et, si celui-ci a été acheté neuf dans un Magasin Best Buy Canada, les Accessoires alors qu'ils sont utilisés principalement à des fins personnelles, familiales ou ménagères, ou utilisés pour un bureau à domicile, à moins que Vous n'ayez acheté un Plan commercial.

Limites concernant les Demandes de service et les échanges

Votre Plan prévoit un maximum de cinq (5) Demandes de service pendant la Durée entière du Plan, ce qui inclut un maximum de deux (2) Demandes de service pour les dommages matériels (y compris le défaut d'écran) et le défaut de résistance aux liquides.

Votre Plan prévoit aussi un maximum de un (1) échange d'Accessoire en magasin qui ne tient pas compte du maximum de Demandes de service permises au titre du Plan.

Durée du Plan

Votre Plan prend effet à la Date d'entrée en vigueur et prend fin à la première des dates suivantes :

1. la date d'expiration de la Durée de Votre Plan;
2. la date à laquelle le Plan est annulé conformément à la section *Annulation du Plan* dans la PARTIE DEUX du présent livret ou sous la rubrique **Comment annuler le Plan** de la présente Section 1 concernant la description de Votre Plan;
3. la date à laquelle Votre paiement mensuel est en souffrance depuis 30 jours si Vous avez opté de payer le Prix d'achat du plan par versements mensuels.

Aucuns Services ou Garanties ne seront fournis ou payés au titre du Plan une fois qu'il aura pris fin.

Comment annuler le Plan

Vous pouvez annuler le Plan pour toute raison dans les trente (30) premiers jours de la date d'achat et recevoir un remboursement intégral de tout paiement versé dans le cadre du Plan, moins le coût des Services reçus ou des Garanties payées, à moins que cela ne soit interdit par la loi. Pour recevoir Votre remboursement, Vous devez envoyer la demande d'annulation avec le présent document et tous les reçus d'achat originaux à un Magasin Best Buy Canada.

Après les trente (30) premiers jours, Vous pouvez annuler le Plan, pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment, en consultant le site **bestbuy.ca/protection-fr**, en clavardant avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou en téléphonant au 1-866-BESTBUY. Vous aurez droit à un remboursement de toute portion non acquise du Prix d'achat du Plan que Vous avez payée, moins le coût des Services reçus ou des Garanties payées, à moins que cela ne soit interdit par la loi.

Garantie de qualité

La qualité de la main d'œuvre concernant les réparations effectuées au titre de Votre Plan est garantie pendant une période de 90 jours à compter de la date de l'exécution de la réparation.

Votre Plan est assujetti aux dispositions générales (voir la page 8), aux exclusions générales (voir la page 13) ainsi qu'à d'autres modalités, exclusions et restrictions, comme décrit dans la PARTIE TROIS.

SECTION 2

RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Paiement du Prix d'achat du Plan

Le Prix d'achat du Plan peut être payé par versement unique ou par versements mensuels pratiques pour la Durée de Votre Plan. Le Prix d'achat du Plan est le même pour les deux options de paiement.

Pour les versements mensuels, il faut effectuer le premier paiement mensuel au moment de l'achat du Plan; le paiement sera imputé au compte de carte de crédit que Vous désignez. Les paiements mensuels pour le reste de la Durée de Votre Plan seront prélevés du même compte de carte de crédit. Pour consulter Votre Plan en ligne, veuillez suivre les étapes indiquées sous la rubrique COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE dans la PARTIE DEUX du présent livret.

En tout temps pendant la Durée de Votre Plan, Vous pouvez acquitter la somme totale des versements mensuels restants en effectuant un paiement unique.

Paiement des Frais de service

Le remplacement de Votre Téléphone cellulaire sera assujetti à des frais de service (« Frais de service ») comme suit :

- Téléphones cellulaires achetés neufs dans un Magasin Best Buy Canada : Les Frais de service seront déterminés en fonction de la valeur de Votre Téléphone cellulaire au moment d'achat, comme indiqué dans Votre reçu d'achat original. Au cours de la première année de la Durée du Plan, les Frais de service s'appliqueront uniquement en cas de dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou de défaut de résistance aux liquides. Après la première année et pour le reste de la Durée de Votre Plan, les Frais de service s'appliqueront à toutes les Demandes de service.

VALEUR DU PRODUIT	FRAIS DE SERVICE
0 $ - 299,99 $	50 $
300 $ - 699,99 $	100 $
700 $ – 1 999,99 $	200 $
2 000 $ - 2 999,99 $	300 $
3 000 $ ou plus	400 $

- Les Téléphones cellulaires activés dans le cadre d'un Forfait AVPA : Les Frais de service seront de 250 $ pour toutes les Demandes de service.

Avant de Nous expédier Votre Téléphone cellulaire

1. désactiver toute application de verrouillage d'écran (NIP, capteur d'empreinte digitale Touch ID ou mot de passe);
2. désactiver tout verrouillage d'activation (comme l'application Localiser Apple ou le verrouillage d'activation Google). Les Téléphones cellulaires reçus avec n'importe quel verrouillage d'activation qui n'a pas été désactivé Vous seront retournés et pourront faire l'objet de frais supplémentaires (consulter la *Section 5 – Démarrer une Demande de service* pour plus d'information);
3. supprimer toute information privée, propriétaire et personnelle, y compris les identifiants de connexion et mots de passe (p. ex. les informations mises en cache);
4. enlever toutes les cartes amovibles, telles que les cartes média et SIM.

Vous êtes responsable de sauvegarder le contenu de Votre Téléphone cellulaire, de supprimer toute donnée stockée et de l'empaqueter dans son emballage original ou dans un empaquetage qui fournit un même niveau de protection avant de Nous l'expédier. Lorsque Nous aurons reçu Votre Téléphone cellulaire défectueux, Nous effectuerons une reconfiguration d'usine. Nous ne serons pas tenus responsables des pertes de données ou d'autre information stockée sur le Téléphone cellulaire.

SECTION 3

DESCRIPTION DES SERVICES

Cette section décrit les Services qui Vous sont fournis par Assurant aux termes du Contrat de service. Tous les Services sont offerts à partir de la Date d'entrée en vigueur, même durant la période de garantie du fabricant.

Au cours de la Durée de Votre Plan, Nous coordonnerons la fourniture des Services et faciliterons l'accès aux Garanties offertes par American Bankers comme décrit dans la Section 4. American Bankers sera uniquement responsable de déterminer la validité des Demandes de service au titre du Plan et d'autoriser la fourniture des Services ainsi que les paiements de prestations de Garanties.

Services d'assistance

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) par téléphone et en ligne, y compris la gestion des services de réparation.
- Aide pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Téléphone cellulaire afin d'accélérer la remise en état normal de fonctionnement de Votre Produit.

Services de remplacement du Produit

Il s'agit de l'administration des services de remplacement du Téléphone cellulaire :

- Gestion de l'évaluation technique de Votre Téléphone cellulaire défectueux.
- Gestion du procédé d'émission du Produit de remplacement.
- Expédition d'un Produit de remplacement et la prise de dispositions pour le retour du Téléphone cellulaire défectueux.
- Coordination et facilitation du procédé de traitement des demandes de prestations de Garanties avec American Bankers.

SECTION 4

DESCRIPTION DES GARANTIES

Cette section décrit les Garanties qui Vous sont fournies par American Bankers aux termes du Contrat de garanties. Toutes les Garanties sont offertes à partir de la Date d'entrée en vigueur, même durant la période de garantie du fabricant.

Nous sommes obligés de Vous fournir les Garanties, telles qu'elles sont décrites dans la présente Section 4. Nous sommes responsables de déterminer la validité des Demandes de service au titre du Plan et d'autoriser les prestations de Garanties, sous réserve des limites de responsabilité, exclusions générales et autres exclusions et restrictions énoncées aux présentes.

Garantie de réparation ou de remplacement du Produit

- **Garantie en cas de défaillance mécanique avec protection contre les sautes de puissance** : Lorsque Votre Téléphone cellulaire présente une défaillance mécanique en raison de vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant, de défaillance de pile ou en raison de dommages causés par les sautes de puissance survenant pendant la Durée du Plan, Nous assumerons le coût d'un Produit de remplacement.

  Si, au cours d'une Demande de service, Nous déterminons que la défaillance de Votre Téléphone cellulaire est attribuable à des dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides, Votre Demande de service sera traitée en conformité avec la section Réparation des dommages matériels et pourra être assujettie à des frais de service.

- **Garantie de remplacement en cas de dommages matériels** : Dans le cas où Votre Téléphone cellulaire présente un dommage matériel (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides pendant la Durée du Plan, Nous assumerons le coût d'un Produit de remplacement.

Garantie d'échange d'Accessoire

(uniquement pour les Téléphones cellulaires achetés neuf dans un Magasin Best Buy Canada)

Si un Accessoire est défectueux ou fait l'objet d'un mauvais fonctionnement, cette Garantie couvrira l'échange en magasin de Votre Accessoire. L'Accessoire peut être original, selon la disponibilité, ou un accessoire neuf ou remis à neuf de type et de qualité similaires et de caractéristiques et de fonctionnement comparables.

SECTION 5

DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE

Pour échanger un Accessoire défectueux ou faisant l'objet d'un mauvais fonctionnement, veuillez apporter Votre Accessoire à un Magasin Best Buy Canada.

Pour démarrer Votre Demande de service ou pour connaître l'état de Votre Demande de service, clavardez avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou visitez-Nous en ligne en suivant les étapes indiquées sous la rubrique COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE dans la PARTIE DEUX du présent livret. **Il faudra une carte de crédit au moment de la Demande de service.**

S'il est déterminé que Votre Téléphone cellulaire est défectueux, et dès que Votre Produit de remplacement Nous sera disponible, Nous Vous l'enverrons par service de messagerie à Votre adresse au Canada avec un emballage de retour. Le Produit de remplacement deviendra alors le Téléphone cellulaire couvert au titre de Votre Plan.

Vous devez Nous envoyer Votre Téléphone cellulaire défectueux dans l'emballage de retour fourni dans les **quinze (15) jours** suivant Votre réception du Produit de remplacement, autrement Vous pourriez être facturé des Frais de non-retour.

Frais de non-retour : Des Frais de non-retour correspondant au montant le plus élevé entre (a) 100 $ et (b) la valeur actuelle au détail d'un téléphone cellulaire de la même marque et du même modèle que Votre Produit, arrondi à la centaine des dollars inférérieure, s'appliqueront si :

- Nous ne recevons pas Votre Téléphone cellulaire défectueux dans les quinze (15) jours de Votre réception d'un Produit de remplacement;
- Le Téléphone cellulaire défectueux retourné n'est pas le Téléphone cellulaire couvert;
- Le verrouillage d'activation de Votre Téléphone cellulaire défectueux n'a pas été désactivé;
- Le Téléphone cellulaire est exclu en vertu de la section Exclusions générales et restrictions de la PARTIE 2 du présent livret.

Fin des modalités de la Protection Best Buy avec couverture des dommages matériels (pour téléphones cellulaires)



PROTECTION BEST BUY+

CE QUI EST COUVERT*

- ✓ Abonnement Best Buy, ce qui inclut une gamme supplémentaire d'avantages liés au soutien technique (consulter bestbuy.ca/abonnement)
- ✓ 100 % des pièces et de la main-d'œuvre pour la réparation des défauts de fabrication qui ne sont pas couverts par la garantie du fabricant
- ✓ Mauvais fonctionnement causé par une saute de puissance au titre de la protection contre les sautes de puissance (consulter la page 45)
- ✓ Remplacement de Votre Produit par une carte-cadeau Best Buy Canada si Nous ne pouvons pas le réparer (consulter la page 45)
- ✓ Jusqu'à deux (2) réparations en raison de dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou de défaut de résistance aux liquides
- ✓ Garantie de couverture internationale (consulter la page 46)
- ✓ Remplacement de Votre Produit par une carte-cadeau Best Buy Canada lorsqu'il est admissible à Notre Garantie anti-citron (consulter la page 46)
- ✓ Tous les Accessoires inclus dans l'emballage original
- ✓ Votre Plan est entièrement transférable sans frais supplémentaires

CE QUI N'EST PAS COUVERT*

- ✗ Garantie de réparation sur place
- ✗ Perte ou récupération des données
- ✗ Piles remplaçables par l'utilisateur
- ✗ Perte ou vol
- ✗ Dommages catastrophiques

*Sous réserve des modalités, exclusions et restrictions énoncées dans la PARTIE DEUX et la PARTIE TROIS du présent livret.

SECTION 1

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT VOTRE PLAN

Couverture du Produit

Votre Plan couvre Votre Produit et les Accessoires alors qu'ils sont utilisés principalement à des fins personnelles, familiales ou ménagères, ou utilisés pour un bureau à domicile.

Limites concernant les Demandes de service et les échanges

Votre Plan prévoit un maximum de deux (2) Demandes de service pendant la Durée entière du Plan pour les dommages matériels (y compris le défaut d'écran) et le défaut de résistance aux liquides. Il n'y a aucune limite pour les Demandes de service en cas de défaillance mécanique ou de saute de puissance.

Votre Plan prévoit aussi un maximum de un (1) échange d'Accessoire en magasin.

Durée du Plan

Votre Plan prend effet à la Date d'entrée en vigueur et prend fin à la première des dates suivantes :

1. la date d'expiration de la Durée de Votre Plan;
2. la date à laquelle le Plan est annulé conformément à la section *Annulation du Plan* dans la PARTIE DEUX du présent livret ou au paragraphe **Comment annuler le Plan** de la présente Section 1 concernant la description de Votre Plan;
3. la date à laquelle Votre paiement mensuel est en souffrance depuis 30 jours si Vous avez opté de payer le Prix d'achat du plan par versements mensuels.

Aucuns Services ou Garanties ne seront fournis ou payés au titre du Plan une fois qu'il aura pris fin.

Comment annuler le Plan

Vous pouvez annuler le Plan pour toute raison dans les trente (30) premiers jours de la date d'achat et recevoir un remboursement intégral de tout paiement versé dans le cadre du Plan, moins le coût des Services reçus ou des Garanties payées, à moins que cela ne soit interdit par la loi. Pour recevoir Votre remboursement, Vous devez envoyer la demande d'annulation avec le présent document et tous les reçus d'achat originaux à un Magasin Best Buy Canada.

Après les trente (30) premiers jours, Vous pouvez annuler le Plan, pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment, en consultant le site **bestbuy.ca/protection-fr**, en clavardant avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou en téléphonant au 1-866-BESTBUY.

Vous serez assujetti à des frais de service de récupération 240 $ (« Frais de service de récupération »), associés aux paiements de l'Abonnement Best Buy au titre du Plan, à moins que cela ne soit interdit par la loi.

Les Frais de service de récupération seront calculés en fonction de la portion du paiement de l'Abonnement Best Buy (19,99 $ par mois) du total du Prix d'achat original du Plan et appliqués comme suit :

1. si Vous avez versé un montant inférieur aux Frais de service de récupération au titre du Plan à la date d'annulation, Vous serez facturé pour les Frais de service de récupération, moins tout montant que Vous avez déjà payé à l'égard du Prix d'achat du Plan;
2. si Vous avez versé un montant supérieur aux Frais de service de récupération au titre du Plan à la date d'annulation, les Frais de service de récupération ne seront pas exigés et Vous recevrez un remboursement de toute portion non acquise du Prix d'achat du Plan que Vous avez payée.

Garantie de qualité

La qualité de la main d'œuvre concernant les réparations effectuées au titre du Plan est garantie pendant une période de 90 jours à compter de la date de l'exécution de la réparation.

SECTION 2
RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Paiement du Prix d'achat du Plan

Le Prix d'achat du Plan peut être payé par versement unique ou par versements mensuels pratiques pour la Durée de Votre Plan. Le Prix d'achat du Plan est le même pour les deux options de paiement.

Pour les versements mensuels, il faut effectuer le premier paiement mensuel au moment de l'achat du Plan; le paiement sera imputé au compte de carte de crédit que Vous désignez. Les paiements mensuels pour le reste de la Durée de Votre Plan seront prélevés du même compte de carte de crédit. Pour consulter Votre Plan en ligne, veuillez suivre les étapes indiquées sous la rubrique COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE dans la PARTIE DEUX du présent livret.

En tout temps pendant la Durée de Votre Plan, Vous pouvez acquitter la somme totale des versements mensuels restants en effectuant un paiement unique.

Avant de présenter Votre Produit en vue d'obtenir un Service

1. désactiver toute application de verrouillage d'écran (NIP, capteur d'empreinte digitale, fonctionnalité Touch ID ou mot de passe);
2. désactiver tout verrouillage d'activation (comme l'application Localiser Apple ou le verrouillage d'activation Google);
3. supprimer toute information privée, propriétaire et personnelle, y compris les identifiants de connexion et mots de passe (p. ex. les informations mises en cache);
4. enlever tous les supports amovibles, tels que les CD, les DVD, les cartes PC ou les clés Internet.

Vous êtes responsable de sauvegarder le contenu de Votre Produit, y compris, sans s'y limiter, le continu du disque dur, et de supprimer toutes données des composantes de Votre Produit, y compris toutes données stockées et tous logiciels que Vous avez installés, avant que le Service soit effectué. Il est possible que le contenu d'un disque dur ou d'un support de mémoire soit perdu ou restructuré à l'occasion du Service.

Dans la mesure du possible et sous réserve de la disponibilité du logiciel, Votre Produit Vous sera retourné dans son état original de configuration, sous réserve des mises à jour applicables. Les applications ou logiciels tiers préinstallés sur le Produit peuvent ne pas être compatibles ou ne pas fonctionner correctement en conséquence des mises à jour exigées pour la configuration originale de logiciels. Ce Plan ne prévoit pas la restauration des données à Votre Produit.

Nous ne serons pas tenus responsables des dommages ou pertes de logiciels, de données ou d'autre information stockée sur un support de mémoire ou sur n'importe quelle composante d'un Produit faisant l'objet d'une réparation ou d'un remplacement.

Quand Vous envoyez un Produit à un centre de service autorisé, Vous êtes responsable d'empaqueter Votre Produit correctement. Il doit être expédié dans son empaquetage original ou un empaquetage qui fournit un même niveau de protection.

SECTION 3
DESCRIPTION DES SERVICES

Cette section décrit les Services qui Vous sont fournis par Assurant aux termes du Contrat de service. Les Services sont offerts à partir de la Date d'entrée en vigueur à moins qu'ils soient offerts aux termes de la garantie du fabricant durant la période de garantie du fabricant.

Au cours de la Durée de Votre Plan, Nous coordonnerons la fourniture des Services et faciliterons l'accès aux Garanties offertes par American Bankers comme décrit dans la Section 4. American Bankers sera uniquement responsable de déterminer la validité des Demandes de service au titre du Plan et d'autoriser la fourniture des Services ainsi que les paiements de prestations de Garanties.

Services d'assistance

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) par téléphone et en ligne, y compris la gestion des services de réparation.
- Aide pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Produit afin d'accélérer la remise en état normal de fonctionnement de Votre Produit.

Services de réparation du Produit

Il s'agit de la gestion de l'accès au réseau de centres de service autorisés de Assurant, ce qui comprend les suivants :

- Sélection et envoi d'un technicien qui est autorisé à faire une évaluation technique et/ou à réparer Votre Produit.
- Évaluation de Votre Produit pour déterminer la source de la défectuosité.
- Gestion du procédé de réparation et exécution des Services.
- Surveillance et application des normes de service afin de maintenir la qualité des services fournis par Nos techniciens et centres de service de réparation.

Services de remplacement du Produit

Il s'agit de l'administration des services de remplacement du Produit :

- Gestion de l'évaluation technique de Votre Produit défectueux.
- Coordination et facilitation du procédé de traitement des demandes de prestations de Garanties avec American Bankers.

Réseau de centres de service autorisés

Nous assurons la prestation des services de qualité grâce à un réseau de techniciens autorisés et Nous surveillons régulièrement la qualité des services fournis. Nous exigeons aussi que tous les centres de service maintiennent 1) des installations de réparation conformes à des pratiques commerciales exemplaires, et 2) les permis appropriés en conformité avec les lois locales, provinciales et fédérales qui se rapportent à leurs activités commerciales de réparation.

Abonnement Best Buy

Assurant est l'administrateur de l'Abonnement Best Buy.

Pendant la Durée du Plan, Vous aurez accès à certains services d'abonnement fournis par la Best Buy dans le cadre de l'Abonnement Best Buy.

Ces services peuvent être fournis en ligne, en magasin ou sur place à l'adresse que Vous avez indiquée lorsque Vous avez acheté le Plan.

Les services de l'Abonnement Best Buy se limitent aux descriptions de chacun desdits services offerts sur **bestbuy.ca/abonnement** ou à un document écrit d'étendue des travaux applicable à un service particulier que la Best Buy mettra à Votre disposition à Votre demande.

Les services de l'Abonnement Best Buy font l'objet de :

- changement de temps à autre sans préavis (à moins que cela ne soit interdit par la loi applicable);
- certaines conditions, exclusions et restrictions indiquées sur **bestbuy.ca/abonnement**;
- frais de service relatifs à certains services qui sont payables à la Best Buy, sauf indication contraire stipulée dans l'offre de services mentionnée sur **bestbuy.ca/abonnement**.

En plus des limites de responsabilité énoncées dans les modalités de l'Abonnement Best Buy, les services d'abonnement sont seulement disponibles dans un rayon de 50 km d'un Magasin Best Buy Canada. Les services fournis à l'extérieur du rayon de 50 km d'un Magasin Best Buy Canada peuvent être assujettis à des frais additionnels. Les services peuvent ne pas être fournis si les exigences minimales de système ne sont pas respectées ou si Vos besoins, les lois, les règlements ou les autres exigences et demandes techniques sont spécifiques ou considérables et dépassent la portée des services d'abonnement offerts, tel que cela est déterminé par la Best Buy Canada. En outre, les Services peuvent ne pas être fournis en cas de violation des lois ou règlements applicables dans votre région.

Abonnement Best Buy n'offre de service d'entretien physique, de réparation ou de remplacement pour n'importe quel produit.

- **POUR ACCÉDER À L'ABONNEMENT BEST BUY** : Vous pouvez consulter le site **bestbuy.ca/connexion**, téléphoner au **1-866-BESTBUY**, ou Vous rendre dans un magasin près de chez Vous.

SECTION 4

DESCRIPTION DES GARANTIES

Cette section décrit les Garanties qui Vous sont fournies par American Bankers aux termes du Contrat de garanties. Les Garanties sont offertes à partir de la Date d'entrée en vigueur à moins qu'elles soient offertes aux termes de la garantie du fabricant durant la période de garantie du fabricant.

Nous sommes obligés de Vous fournir les Garanties, telles qu'elles sont décrites dans la présente Section 4. Nous sommes responsables de déterminer la validité des Demandes de service au titre du Plan et d'autoriser les prestations de Garanties, sous réserve des limites de responsabilité, exclusions générales et autres exclusions et restrictions énoncées aux présentes.

Garantie de réparation du Produit avec protection en cas de dommages matériels ou sautes de puissance

Lorsque Votre Produit présente une défaillance mécanique en raison de vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant qui ne sont pas couvertes par la garantie du fabricant ou en raison de dommages causés par les sautes de puissance, un dommage matériel (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides pendant la Durée du Plan, Nous réparerons Votre Produit afin de le remettre en état normal de fonctionnement.

La réparation comprend le coût de la main d'oeuvre et des pièces de rechange. Les pièces de rechange utilisées pourront être limitées à des pièces remises à neuf ou des pièces non originales conformes aux spécifications opérationnelles établies par le fabricant. La couverture en cas de saute de puissance sera offerte uniquement pour le matériel et à partir de la Date d'entrée en vigueur.

À Notre seule discrétion, au lieu de faire réparer Votre Produit, Nous pourrons émettre une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté.

Garantie de remplacement du Produit

Si plus de vingt (20) ouvrables jours sont nécessaires pour effectuer la réparation, Nous émettrons une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté. La période de 20 jours commence à la date à laquelle le Produit est reçu dans un Magasin Best Buy Canada ou dans un centre de service autorisé et se termine lorsque le Produit réparé est prêt à être récupéré par Vous.

Restrictions : Cette Garantie ne s'applique pas aux vérifications d'entretien préventif, aux nettoyages, à l'information donnée à un client, au remplacement ou à la réparation d'Accessoires, y compris, sans s'y limiter, les télécommandes, les stations d'accueil ou autres composantes similaires, ou aux réparations effectuées par d'autres installations de réparation ou à l'extérieur du Canada au titre de la Garantie de couverture internationale.

Garantie d'échange d'Accessoire

Si un Accessoire est défectueux ou fait l'objet d'un mauvais fonctionnement, cette Garantie couvrira l'échange de Votre Accessoire. L'Accessoire peut être original, selon la disponibilité, ou un accessoire neuf ou remis à neuf de type et de qualité similaires et de caractéristiques et de fonctionnement comparables.

Garantie anti-citron

Pendant la Durée du Plan, si Votre Produit couvert est réparé trois fois et qu'un technicien autorisé détermine qu'il doit être réparé une quatrième fois, Nous émettrons une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté. ***CONSERVEZ VOS FACTURES DE SERVICE*** car ni Assurant ni American Bankers ne pourront en fournir des copies. Vous devez retourner le Produit endommagé réparé et les reçus d'achat ainsi que les factures des trois réparations effectuées antérieurement par un centre de service autorisé pour avoir droit à cette Garantie.

Dans un souci de clarté, une réparation au titre de cette Garantie signifie une réparation à laquelle un numéro identificateur unique de Demande de service est accordé. Cette réparation doit exiger la réparation ou le remplacement d'une ou de plusieurs pièces fonctionnelles et n'inclut pas une réparation effectuée au titre de la Garantie de qualité.

Restrictions : Cette Garantie ne s'applique pas aux réparations qui (a) sont attribuables aux dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou au défaut de résistance aux liquides couverts au titre du Plan; (b) consistent en une soudure mineure ou un resserrement de fils détendus; (c) ne donnent pas lieu à des réparations (comme une vérification d'entretien préventif, un nettoyage ou de l'information donnée à un client); (d) consistent en un remplacement ou en une réparation d'Accessoires; (e) supportent la réinstallation ou l'entretien d'un logiciel; ou (f) consistent en des réparations effectuées par d'autres installations de réparation ou à l'extérieur du du Canada au titre de la Garantie de couverture internationale.

Garantie de couverture internationale

La Garantie de couverture internationale est offerte sur une base limitée et à Notre seule discrétion.

Si Vous Vous trouvez dans un rayon de plus de 60 km d'un Magasin Best Buy Canada, une fois que Vous aurez obtenu Notre autorisation, Vous pourrez faire réparer Votre Produit défectueux dans un atelier de réparation autorisé par le fabricant et recevoir un remboursement de tous frais autorisés payés par Vous.

Restrictions : Cette Garantie n'inclut pas la Garantie anti-citron ou la Garantie de remplacement du Produit. À Notre seule discrétion, cette Garantie peut ne pas être offerte pour les Demandes de service lorsqu'il y a des dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides.

SECTION 5

DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE

Pour échanger un Accessoire défectueux ou faisant l'objet d'un mauvais fonctionnement, veuillez apporter Votre Produit à un Magasin Best Buy Canada.

Pour démarrer Votre Demande de service ou pour connaître l'état de Votre Demande de service, clavardez avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou visitez-Nous en ligne en suivant les étapes indiquées sous la rubrique COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE dans la PARTIE DEUX du présent livret.

Toutes les réparations seront effectuées dans un Magasin Best Buy Canada auquel Vous devrez apporter le Produit.

REMARQUE : Au cours de la période de la garantie du fabricant, veuillez communiquer directement avec le fabricant pour obtenir les services couverts au titre de la garantie du fabricant.

Garantie de couverture internationale

Vous devez obtenir une autorisation de réparation AVANT l'exécution des travaux. Clavardez avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion**.

Fin des modalités de la Protection Best Buy+

PROGRAMME DE PRÊT DE LA BEST BUY POUR LES PORTABLES, ORDINATEURS DE BUREAU ET TABLETTES*

Dans le cas où il faut retenir Votre Produit en vue de réparations organisées par la Best Buy, Vous pourriez être admissible au Programme de prêt de la Best Buy.

Le produit de prêt doit être retourné dans les 60 jours ou au moment du retour de Votre Produit, selon la première de ces éventualités.

REMARQUE : LE PROGRAMME DE PRÊT DE LA BEST BUY EST UN PROGRAMME DISTINCT QUI EST OFFERT PAR BEST BUY CANADA ET QUI N'EST NI ADMINISTRÉ, NI SOUSCRIT PAR ASSURANT OU AMERICAN BANKERS. LE PROGRAMME PEUT ÊTRE MODIFIÉ OU ANNULÉ EN TOUT TEMPS.

***Des modalités supplémentaires s'appliquent. Veuillez voir les détails en magasin.**



PLAN DE REMPLACEMENT PROTECTION BEST BUY

CE QUI EST COUVERT*

- ✓ Garantie de remplacement intégral. S'il est déterminé que Votre Produit est défectueux lors d'une utilisation normale, vous obtiendrez une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes.
- ✓ Accessoires, c.-à-d. tout ce qui est inclus dans l'emballage original

CE QUI N'EST PAS COUVERT*

- ✗ Perte ou récupération des données
- ✗ Dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou le défaut de résistance aux liquides
- ✗ Vol et perte
- ✗ Dommages catastrophiques

*Sous réserve des modalités, exclusions et restrictions énoncées dans la PARTIE DEUX et la PARTIE TROIS du présent livret.

Votre Plan est assujetti aux dispositions générales (voir la page 8), aux exclusions générales (voir la page 13) ainsi qu'à d'autres modalités, exclusions et restrictions, comme décrit dans la PARTIE TROIS.

SECTION 1

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT VOTRE PLAN

Couverture du Produit

Votre Plan couvre Votre Produit et les Accessoires alors qu'ils sont utilisés principalement à des fins personnelles, familiales ou ménagères, ou utilisés pour un bureau à domicile, à moins que Vous n'ayez acheté un Plan commercial.

Durée du Plan

Votre Plan prend effet à la Date d'entrée en vigueur et prend fin à la première des dates suivantes :

1. la date d'expiration de la Durée de Votre Plan;
2. la date à laquelle le Plan est annulé conformément à la section *Annulation du Plan* dans la PARTIE DEUX du présent livret ou sous la rubrique **Comment annuler le Plan** de la présente Section 1 concernant la description de Votre Plan;
3. la date à laquelle une carte-cadeau Best Buy Canada est émise.

Aucuns Services ou Garanties ne seront fournis ou payés au titre du Plan une fois qu'il aura pris fin.

Comment annuler le Plan

Vous pouvez annuler le Plan pour toute raison dans les trente (30) premiers jours de la date d'achat et recevoir un remboursement intégral de tout paiement versé dans le cadre du Plan, moins le coût des Services reçus ou des Garanties payées, à moins que cela ne soit interdit par la loi. Pour recevoir Votre remboursement, Vous devez envoyer la demande d'annulation avec le présent document et tous les reçus d'achat originaux à un Magasin Best Buy Canada. Après les trente (30) premiers jours, aucun remboursement ne sera possible.

SECTION 2

RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Paiement du Prix d'achat du Plan

L'intégralité du Prix d'achat du Plan est redevable au moment où Vous achetez le Plan.

Avant de présenter Votre Produit aux fins de remplacement

1. désactiver toute application de verrouillage d'écran (NIP, capteur d'empreinte digitale, fonctionnalité Touch ID ou mot de passe);
2. désactiver tout verrouillage d'activation (comme l'application Localiser Apple ou le verrouillage d'activation Google);
3. supprimer toute information privée, propriétaire et personnelle;
4. enlever tous les supports amovibles, tels que les CD, les DVD, les cartes PC ou les clés Internet.

Votre Plan est assujetti aux dispositions générales (voir la page 8), aux exclusions générales (voir la page 13) ainsi qu'à d'autres modalités, exclusions et restrictions, comme décrit dans la PARTIE TROIS.

Vous êtes responsable de sauvegarder le contenu de Votre Produit, y compris, sans s'y limiter, le continu du disque dur, et de supprimer toutes données des composantes de Votre Produit, y compris toutes données stockées et tous logiciels que Vous avez installés, avant que Votre Produit Nous soit envoyé aux fins de remplacement. Ce Plan ne prévoit pas la restauration des données à Votre Produit de remplacement.

Nous ne serons pas tenus responsables des dommages ou pertes de logiciels, de données ou d'autre information stockée sur un support de mémoire ou sur n'importe quelle composante d'un Produit faisant l'objet d'un remplacement.

Quand Vous envoyez un Produit aux fins de remplacement, Vous êtes responsable d'empaqueter Votre Produit correctement. Il doit être expédié dans son empaquetage original ou un empaquetage qui fournit un même niveau de protection.

SECTION 3

DESCRIPTION DES SERVICES

Cette section décrit les Services qui Vous sont fournis par Assurant aux termes du Contrat de service. Tous les Services sont offerts à partir de la Date d'entrée en vigueur, même durant la période de garantie du fabricant.

Services d'assistance et de replacement

Il s'agit de l'organisation des Services d'assistance et de l'administration des services de remplacement ce qui inclut les suivants :

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) par téléphone et en ligne, y compris la gestion des services de remplacement.
- Gestion de l'évaluation technique de Votre Produit défectueux.
- Gestion et fourniture d'un accès à un service de messagerie gratuit, à l'échelle nationale, pour organiser le ramassage de votre Produit défectueux.
- Gestion du procédé d'émission des cartes-cadeaux par l'intermédiaire de Best Buy Canada.
- Coordination et facilitation du procédé de traitement des demandes de prestations de Garanties avec American Bankers.

SECTION 4

DESCRIPTION DES GARANTIES

Cette section décrit les Garanties qui Vous sont fournies par American Bankers aux termes du Contrat de garanties. Toutes les Garanties sont offertes à partir de la Date d'entrée en vigueur, même durant la période de garantie du fabricant.

Garantie de remplacement du Produit avec protection contre les sautes de puissance

Lorsque Votre Produit présente une défaillance mécanique en raison de vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant ou en raison de dommages causés par les sautes de puissance survenant pendant la Durée du Plan, Vous recevrez une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. Le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté.

Garantie d'échange d'Accessoire

Si un Accessoire est défectueux ou fait l'objet d'un mauvais fonctionnement, cette Garantie couvrira l'échange en magasin de Votre Accessoire. L'accessoire de rechange peut être original, selon la disponibilité, ou un accessoire neuf ou remis à neuf de type et de qualité similaires et de caractéristiques et de fonctionnement comparables.

SECTION 5

DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE

Pour échanger un Accessoire défectueux ou faisant l'objet d'un mauvais fonctionnement, veuillez apporter Votre Accessoire à un Magasin Best Buy Canada.

Pour démarrer Votre Demande de service ou pour connaître l'état de Votre Demande de service, visitez-Nous en ligne en suivant les étapes indiquées sous la rubrique COMMENT DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE dans la PARTIE DEUX du présent livret.

Ne retournez pas Votre Produit au magasin. Assurez-vous d'avoir le reçu d'achat original en main pour que Votre Demande de service puisse être traitée. Un numéro de retour autorisé Vous sera émis avec des instructions complètes, une étiquette d'envoi et un port postal préaffranchi pour que Vous puissiez Nous expédier Votre Produit défectueux.

Lorsque Vous expédiez Votre Produit, Vous êtes responsable de le protéger contre des dommages supplémentaires.

Fin des modalités du Plan de remplacement Protection Best Buy



BESTBUY.CA